

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2396 - 4 juillet 2014 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Pour lutter vraiment
contre le chômage**

**Il faut commencer
par interdire les
licenciements**

Compte pénibilité

p. 4

**Le patronat siffle...
Valls accourt !**

Leur société

- p. 4 ■ L'appel du patronat à Hollande et à Valls
- Valls au patronat : oui chef !
- Le programme de Fillon
- p. 5 ■ Scandale de l'amiante : les responsables exonérés
- Le patrimoine des ministres
- Les ennuis de Le Guen avec le fisc
- L'amende de la BNP
- p. 6 ■ Pas de groupe pour le FN au Parlement européen
- Mairie FN du Pontet
- Le nouveau rapport Pisani-Ferry
- Le pacte de responsabilité et le patronat de l'île de La Réunion
- p. 7 ■ L'avenir de l'« ABCD de l'égalité »
- Crèche Baby Loup de Chanteloup-les-Vignes
- Les Roms d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)
- Drapeau algérien et xénophobie française
- p. 11 ■ Intermittents : les vrais profiteurs de l'intermittence
- La réforme des contrats à temps partiel
- Les géants du BTP et le gouvernement
- p. 12 ■ Piketty : le livre d'un économiste bourgeois
- Trouble sur les aliments de la mer
- La dette publique fait le bonheur des financiers
- p. 13 ■ La hausse de l'électricité
- L'entrée en vigueur de la loi bancaire
- Aide à domicile : des salaires souvent partiels
- p. 16 ■ Fin de vie : le droit de choisir
- Assurance-maladie : la vie de malades sacrifiée
- Les nouvelles règles sur le remboursement des lunettes

Dans le monde

- p 8/9 ■ Ukraine : après l'accord avec l'Union européenne
- Israël : le terrorisme d'État israélien
- Centrafrique : hors d'Afrique les troupes françaises !
- Italie : les migrants victimes de la société capitaliste

Il y a 100 ans

- p. 10 ■ 1914 : la marche à la guerre

Dans les entreprises

- p. 14 ■ Toyota - Onnaing (Nord)
- Hôpitaux de Marseille
- Retraites complémentaires : au patronat de payer !
- p. 15 ■ CHU d'Angers
- UTC - Vernon (Eure)
- La Poste
- CEA Saclay (91)
- SNCF dans l'agglomération de Lyon

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Depuis deux ans que le Parti socialiste est au pouvoir, le chômage a augmenté de 10 %, dépassant officiellement les 5 millions, et plus dans la réalité. Alors que les patrons continuent à licencier, Hollande leur distribue des milliards sans exiger la moindre contrepartie en termes d'emploi. Et plus il s'aplatit devant eux, plus ces derniers réclament, voulant le beurre et l'argent du beurre.

Hollande et son gouvernement ont largement prouvé dans quel camp ils se situent : celui du grand patronat et de la finance, contre les travailleurs. Leur politique suscite

le mécontentement parmi les couches populaires. Si cela ne touchait que le PS et ses alliés, ils l'auraient bien cherché. Mais cette politique renforce la droite et surtout l'extrême droite, la pire ennemie des travailleurs.

En s'opposant au fait que l'on demande aux seules classes populaires de faire des sacrifices, pour le plus grand profit des grands patrons et des banquiers spéculateurs, les cheminots en grève ont montré la voie.

Quelles perspectives pour les travailleurs ? Quel programme mettre en avant, permettant d'unifier les luttes afin d'inverser la vapeur ?



C'est de cela que les militants de Lutte Ouvrière souhaitent discuter avec vous lors du passage dans votre ville de nos caravanes d'été.

Vous trouverez ci-dessous la liste de nos prochaines étapes.

- **Aquitaine**
Vendredi 4 juillet : Pontarlier
Jeudi 3 juillet : Mérignac
Vendredi 4 juillet : Langon
Samedi 5 juillet : Bègles
- **Pyrénées**
Lundi 7 juillet : Saint-Jean-de-Luz
Mardi 8 juillet : Biarritz et Anglet
Mercredi 9 juillet : Bayonne
Jeudi 10 juillet : Tarbes
Vendredi 11 juillet : Pau
Samedi 12 juillet : Auch
- **Ain-Savoie**
Lundi 7 juillet : Villefranche-sur Saône
Mardi 8 juillet : Oyonnax
Mercredi 9 juillet : Bourg-en-Bresse
Jeudi 10 juillet : Albertville
Vendredi 11 juillet : Chambéry
Samedi 12 juillet : Annecy
- **Bretagne**
Lundi 7 juillet : Brest
Mardi 8 juillet : Quimper
Mercredi 9 juillet : Concarneau
Jeudi 10 juillet : Lanester
Vendredi 11 juillet : Vannes
Samedi 12 juillet : Lorient
- **Orne-Eure**
Lundi 7 juillet : Dreux
Mardi 8 juillet : Évreux
Mercredi 9 juillet : Mantes-la-Jolie
Jeudi 10 juillet : Alençon
Vendredi 11 juillet : Argentan
Samedi 12 juillet : Flers

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233 75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos- Presse Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Dépôt légal juillet 2014.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org
Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail
Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Lutter contre le chômage commence par interdire les licenciements

En 2013, le gouvernement s'était fixé pour objectif « l'inversion de la courbe du chômage ». Sur les 24 mois de présidence Hollande, il y a eu un mois de baisse et 23 mois de hausse. Désormais, il ne vise plus que sa « stabilisation » et le ministre du Travail a décidé de ne plus commenter les chiffres mensuels de Pôle emploi.

Avec 31500 chômeurs de plus en février, 1600 en mars, 11000 en avril, 25000 en mai, le gouvernement reconnaît 5 millions de chômeurs, toutes catégories confondues, un niveau jamais atteint.

Valls assure que « le chômage n'est pas une fatalité ». Mais, à partir du moment où il soutient les licenciements, le chômage ne peut qu'augmenter.

Il y a tout un cinéma autour du chômage des seniors, comme s'il s'agissait d'un nouveau « phénomène social ». Mais les seniors, de plus en plus nombreux à Pôle emploi, ne viennent pas de la planète Mars. Ce sont des anciens de Moulinex, de Continental, de Peugeot, des abattoirs Gad, des 3 Suisses, sans parler de ceux licenciés d'entreprises plus petites.

Le gouvernement prétend aussi s'occuper du chômage des jeunes. Stages, apprentissages, formations, emplois aidés... les mesures sont légion. Pour peu qu'ils se donnent la peine de monter des dossiers, les patrons peuvent se payer des jeunes pour pas cher.

Il n'empêche ! Le nombre d'emplois disponibles diminue dans toutes les entreprises, privées comme publiques. Les 30000 postes que la SNCF a supprimés en dix ans, les milliers supprimés chaque année à La Poste et dans la fonction publique, correspondent à autant de jeunes au chômage.

Le chômage n'est pas une fatalité, c'est un choix économique et politique. Il découle du fonctionnement même de notre système économique aberrant, où il est plus rentable d'exploiter des travailleurs à mort et d'imposer aux autres de végéter au chômage ; où la recherche du profit conduit à laisser des millions de travailleurs sur le carreau alors qu'il y aurait tant à faire pour répondre aux besoins de tous, dans les domaines du logement, celui des transports, de l'éducation ou de la santé.

L'exploitation, les bas salaires et le chômage résultent des intérêts de classe de la bourgeoisie. Intérêts auxquels le gouvernement est dévoué corps et âme. Le grand patronat licencie à tour de bras ? Le gouverne-

ment le défend ! Il n'est pas seulement impuissant à combattre le chômage, il en est coresponsable.

Même dans le secteur public, où tout ne dépend que du gouvernement et de ses choix, ce ne sont jamais les emplois qui sont prioritaires, mais les coupes budgétaires et le remboursement de la dette aux banquiers.

Comme le patronat, le gouvernement ne jure que par la rentabilité des capitaux, la bonne tenue de la Bourse, les affaires de la bourgeoisie. C'est un choix de classe.

Quant au combat contre le chômage, ce n'est qu'un prétexte supplémentaire pour baisser les cotisations, diminuer les impôts patronaux et imposer plus de flexibilité. La droite estime que le gouvernement ne va pas assez vite et pas assez loin. Il n'en demeure pas moins qu'il a dépassé tout ce que Sarkozy a fait dans le domaine.

Car, de gauche ou de droite, c'est la même politique depuis des années, pour le même résultat : les cadeaux sont encaissés par le patronat, le déficit de la Sécurité sociale se creuse, les droits des travailleurs reculent. Mais pas de reprise en vue et pas d'embauches.

Et ils vont continuer. Alors que le gouvernement a concocté, pour le patronat, un plan inédit d'allègement de ses prétendues « charges », celui-ci menace de ne pas siéger lors de la prochaine conférence sociale. Il refuse de discuter des contreparties en emplois car il ne veut aucune « contrainte ». Il faudrait être naïf pour croire que cela débouchera sur des créations d'emplois !

La lutte contre le chômage est une question de combat, une question de lutte de classe. Seuls les travailleurs, qu'ils soient au chômage ou en activité, ont intérêt à ce combat.

On peut stopper la montée du chômage en interdisant les licenciements et toute suppression d'emplois. Et on résorbera le chômage en imposant aux grands groupes de répartir le travail de sorte qu'il n'y ait pas, d'un côté, des salariés qui s'usent au boulot et, de l'autre, des travailleurs forcés de survivre au chômage.

Ces mesures ne peuvent faire l'objet que de la lutte des travailleurs. S'ils ne se battent pas eux-mêmes pour leurs intérêts les plus vitaux, personne ne le fera à leur place.

• Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles

Sarkozy mis en examen

Mercredi 2 juillet au matin, tous les médias annonçaient la mise en examen de Sarkozy par un juge, suite à sa mise en garde à vue à des fins d'interrogatoire commencée la veille. Bien qu'il y ait loin de la coupe aux lèvres, et de l'interrogatoire à la condamnation, cette nouvelle a dû éclairer la matinée de quelques millions de personnes. Ce n'est pas tous les jours qu'un puissant, un de ceux qui se croient tout permis, pour qui il n'existe ni loi ni limite, doit s'expliquer devant des juges.

L'ex-président et ses avocats sont accusés d'avoir corrompu un haut magistrat. Contre une promesse de poste à Monaco, ce dernier les aurait tenus informés du déroulement des multiples enquêtes en cours

autour ou alentour de Sarkozy. Et elles sont nombreuses. Sarkozy est en effet impliqué dans le financement douteux de la campagne présidentielle de Balladur en 1995, dans le versement de fonds mystérieux

lors de la sienne en 2007, dans le montage de fausses factures pour celle de 2012. Il aurait aussi à voir avec une des affaires Tapie, avec l'attribution à coup de dollars de la Coupe du monde au Qatar et avec des passations de marchés de sondages lorsqu'il était à l'Élysée. Sarkozy a certes bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire du financement de son parti par Liliane Bettencourt, mais l'affaire peut encore rebondir et d'autres peuvent surgir.

Les juges, ayant fait mettre ce multirécidiviste présumé sur

écoutes pour tenter de démêler tout cela, se sont de plus rendu compte de la tentative de corruption qui vaut à Sarkozy sa mise en examen actuelle.

Quelques amis de l'ex-président et lui-même vont une fois de plus crier à la cabale pour l'empêcher de « revenir en politique ». On ne voit pourtant pas ce qui pourrait gêner ce retour. Sarkozy reste un exemplaire tout à fait représentatif et utilisable de la « classe politique » au service de la bourgeoisie. D'une certaine façon, on peut dire qu'il a fait « comme tout

le monde », c'est-à-dire comme tous les gens de son milieu et de la classe qu'il sert. Il est somme toute naturel que les larbins de la classe dominante aient le droit de manger les restes, parfois copieux, laissés par leurs patrons et profitent de quelques retombées de leurs multiples affaires.

C'est bien pourquoi cette garde à vue exceptionnelle suivie d'une mise en examen inespérée risquent hélas d'avoir un goût de trop peu.

Paul GALOIS

• L'appel du patronat à Hollande et à Valls

Faites ce que je vous dis... et tout de suite !

Huit organisations patronales, dont le Medef et la CGPME, ont rédigé le 29 juin un appel adressé à Hollande et à Valls, pour qu'ils appliquent les « réformes » plus rapidement, tout ça paraît-il dans l'intérêt général. Le patronat, par la bouche de Gattaz et des autres représentants patronaux, veut plus : plus de cadeaux, plus de facilités pour exploiter les travailleurs, et tout de suite.

C'est, comme d'habitude, au nom de la lutte contre le chômage que, tout d'abord, il exhorte le gouvernement à accélérer la mise en œuvre du pacte de responsabilité en l'incluant « de manière explicite et rapidement » dans la loi. Le dispositif englobant pacte de responsabilité et CICE représentera sur trois ans un cadeau d'un montant total de 41 milliards d'euros, que le gouvernement compte financer par un plan d'économies de 50 milliards d'euros pris dans la poche des classes populaires. Le patronat veut s'assurer de recevoir le chèque.

Les Gattaz pour le Medef, Roubaud pour la CGPME et autres affirment également ne plus vouloir de textes qui viendraient « complexifier » la réglementation actuelle sur les

entreprises, allusion aux textes sur la pénibilité et le temps partiel, qui ne sont que de petites avancées venant après de grands reculs, mais qui ont suscité une levée de boucliers des patrons. De manière générale, ils exigent du gouvernement la mise en œuvre, « avec le Parlement, d'un moratoire sur tout texte législatif et administratif qui viendrait complexifier notre réglementation, mettre des contraintes ou renforcer les contrôles et les sanctions sur les entreprises et les entrepreneurs ». Ils demandent, autrement dit, la possibilité d'exploiter les travailleurs sans la moindre contrainte.

Le patronat sait parfaitement que Hollande tout comme Valls sont prêts à le servir en menant une politique antiouvrière, quoi qu'il leur en



coûte électoralement. Mais il est à l'offensive, il en veut plus et tient à faire savoir au gouvernement qu'il n'est prêt à accepter aucun flottement, aucune déclaration, aucune « posture » qui peut laisser croire à un recul, même petit, dans l'application des « réformes », c'est-à-dire des mesures favorables aux patrons.

Que les signataires de l'appel « menacent » le gouvernement de boycotter la conférence sociale fait partie du jeu. Cela montre, si besoin en était, que le dialogue social qu'elle est censée permettre

n'est que du cinéma destiné à couvrir les reculs imposés aux travailleurs, cinéma auquel les directions des confédérations syndicales participent. Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a ainsi déclaré sans rire avoir « le sentiment parfois que les organisations patronales se prennent pour le gouvernement ». Belle découverte !

Effectivement, les patrons constituent le véritable pouvoir, et l'État n'est que l'instrument qui leur permet de l'exercer.

Aline RETESSE

• Fillon annonce la couleur

Celle de la bourgeoisie

Mercredi 25 juin Fillon faisait une conférence de presse pour dévoiler son programme économique. Replacé au centre de l'appareil UMP après le départ contraint de Copé, trempé jusqu'au cou dans l'affaire Bygmalion et les prêts opaques du groupe parlementaire au parti, l'ancien Premier ministre de Sarkozy cherchait à se distinguer de son rival Juppé, qui forme avec lui et Raffarin le triumvirat qui dirige temporairement l'UMP, et qui de son côté déclarait le même jour sa candidature possible à la primaire de l'UMP pour les présidentielles de 2017.

Ayant l'image de modéré auprès des plus réactionnaires, l'image de représentant de la « droite sociale » malgré ses cinq années à porter tous les mauvais coups de Sarkozy, il a donc chargé la barque au maximum en se présentant comme le digne successeur de ... Margaret Thatcher, de sinistre mémoire pour tous les travailleurs qui se souviennent des attaques répétées de la « dame de fer » contre le monde du travail en Angleterre. C'est donc du côté de la perfide Albion que Fillon est allé chercher une référence récente et clairement antiouvrière pour se distinguer des projets de rupture qu'affiche de son côté Sarkozy, dont le retour au centre du jeu à droite

est rendu plus compliqué par les multiples affaires et sa récente garde à vue.

Fillon affirme vouloir mettre en place une « thérapie de choc », qui n'est autre que la défense brutale et sans fard des intérêts de la bourgeoisie.

Parmi les ingrédients de son plat épicé contre le monde du travail : la durée du travail limitée à... 48 heures dans le privé et à 39 heures pour les fonctionnaires, mais accompagnée de la suppression de 10 % des postes ; au niveau juridique, suppression de chapitres entiers du Code du travail et élargissement des motifs de licenciement économique ; la révision à la baisse de la revalorisation du smic ; et de nouvelles attaques contre

les droits des chômeurs.

Versant patronal, les caisses de l'État seront largement ouvertes : 50 milliards supplémentaires de baisse de prélèvements, avec des réductions de cotisations sur tous les emplois, la diminution de l'impôt sur les sociétés et, cerise sur le gâteau, la suppression de l'ISF.

Pour financer le gavage de la bourgeoisie, entre autres la hausse de la TVA de 3 % et une réduction de 100 milliards des dépenses de l'État, accompagnée d'une privatisation des services publics.

En plus de se livrer une guerre entre eux, alors que leur parti est largement discrédité y compris auprès de l'électorat de droite, les dirigeants de l'UMP ont un problème supplémentaire. Il leur est aujourd'hui bien difficile de se distinguer du gouvernement Valls-Hollande, qui applique en s'en cachant de moins en moins le même programme, celui qui lui est dicté par une bourgeoisie rendue toujours plus rapace par la crise de son économie.

Gilles BOTI



Valls au patronat : Oui chef !

Dès que les organisations patronales, Gattaz en tête, ont menacé le gouvernement de boycotter la « conférence sociale », Valls a annoncé le report du compte pénibilité.

Ce compte pénibilité n'était qu'un geste illusoire pour faire passer l'attaque contre les retraites, puisqu'il fallait des années de travaux pénibles pour gagner un seul trimestre de retraite. Mais, même cela, le patronat le refuse avec acharnement et le gouvernement s'exécute. Seuls quatre facteurs de pénibilité, sur les dix retenus par cette réforme, seront pris en compte à partir du 1^{er} janvier 2015. Les patrons du bâtiment n'auront pas à appliquer cette réforme en 2015, sous prétexte de grande complexité. Comme s'il était si difficile de mesurer que les travaux du bâtiment sont pénibles !

En mai 2014, le gouvernement avait déjà reculé sur le financement par les patrons de ce compte pénibilité. Il a décidé maintenant qu'en 2015 seuls un million de travailleurs seront concernés par le compte pénibilité. Et il promet « une mise en œuvre plus souple » en 2016. Une façon de dire aux patrons qu'ils pourront la contourner avec facilité... si elle existe encore.

Dans le même discours, Valls a aussi annoncé des reculs sur la réforme du temps partiel. Il s'est aussi engagé à baisser encore plus les cotisations pour les patrons et à augmenter le CICE. C'est vraiment Noël pour les capitalistes !

Et dire que, face à ce patronat à l'attaque et à ce gouvernement à plat ventre, les organisations syndicales, elles, vont se précipiter à cette conférence sociale sans même oser penser à la boycotter !

Marion AJAR

• Le scandale de l'amiante

Les responsables à nouveau exonérés de poursuites

Pour défendre l'indéfendable, complices actifs de l'assassinat de dizaines de milliers de travailleurs par l'inhalation d'amiante au travail, certains juges sont prêts à mentir avec le dernier aplomb. Le 27 juin dernier, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris vient, une nouvelle fois, d'annuler la mise en examen de Martine Aubry et de toute une brochette de hauts fonctionnaires, pour avoir pris des décisions de 1984 à 1995 qui ont permis aux patrons de l'amiante de continuer à empoisonner leurs salariés.

Comme le relevait, indigné, l'avocat de l'Association des victimes de l'amiante, l'Andeva : « Dans son arrêt, la cour d'appel estime que c'est seulement en 1995 que les dangers de l'amiante ont été connus. » Ce qui est une grossière contrevérité.

Déjà en mai 2013 la cour

d'appel avait annulé une première fois les mises en examen de tous ces hauts fonctionnaires et des dirigeants de la société Eternit. La Cour de cassation avait cassé ce jugement en le déclarant illégal. Mais la cour d'appel n'a pas voulu revoir sa copie. Elle persiste et signe. Tout cela pour empêcher

le procès, attendu depuis des années, concernant l'usine Eternit de Condé-sur-Noireau, dans le Calvados, qui a connu une hécatombe de salariés tués par l'amiante. Eh bien, ces juges ont donc osé défier la Cour de cassation. Fallait-il que la cause en vaille la peine !

Oui, le gouvernement de gauche et ses hauts fonctionnaires ont une responsabilité écrasante dans la continuation de l'empoisonnement par l'amiante des travailleurs dans ce pays. C'est en 1982, au début du gouvernement de la gauche PC-PS, que ce dernier, par l'intermédiaire de Martine Aubry et d'une brochette de hauts

fonctionnaires, conjointement avec les patrons de l'amiante, a mis sur pied le Comité permanent amiante (CPA) qui avait pour but d'empêcher l'interdiction de l'amiante. Les risques mortels de l'amiante étaient tellement connus qu'ils avaient entraîné des procès monstres aux USA. En Europe, plusieurs pays réclamaient son interdiction, conjointement avec les services internationaux du travail, l'OIT. D'ailleurs, en France, une interdiction partielle avait déjà été promulguée cinq ans auparavant. Mais, pour faire le sale boulot au service du patronat, la gauche se déclare toujours prête. L'interdiction définitive

ne sera prononcée qu'en 1997 par Chirac-Juppé, à l'issue d'une nouvelle campagne des victimes et des associations engagées dans ce combat.

L'affaire va donc revenir une nouvelle fois devant la Cour de cassation. On verra ce qu'il en est sur le plan judiciaire. Mais tout cela est bien révélateur de la mentalité de toute cette clique de l'appareil d'État, y compris d'une partie de la justice, qui considère que faire crever des travailleurs pour asseoir les profits des patrons est bien dans l'ordre des choses ordinaires. Et qu'il n'y a là rien à redire

Paul SOREL

• Patrimoine des ministres

Un écran de fumée

Dans le cadre des déclarations d'impôts, les ministres viennent de publier leur patrimoine, comme la loi les y oblige depuis 2012. Sans surprise, le nouveau gouvernement ne compte pas moins de dix millionnaires.

Et il est sûr que ces ministres sont loin, très loin des préoccupations de la plupart des travailleurs. Le plus riche est Laurent Fabius, dont la fortune déclarée est estimée à plus de 5 millions d'euros. Il est suivi par Jean-Marie Le Guen, qui a commencé par faire une déclaration minorée de 700 000 euros. Épinglé par le fisc, il a dû reconnaître la véritable valeur de ses biens immobiliers et déclarer 2,6 millions d'euros de fortune. Ce mensonge lui vaudra peut-être d'être accusé de fraude fiscale ! Quant au Premier ministre, Manuel Valls, sa fortune personnelle se monte à 605 412 euros et a connu une augmentation de 43 924 euros.

Faut-il s'en étonner ? Non, bien sûr. Ceux qui à longueur de journée prônent l'austérité,

l'effort que chaque travailleur doit faire pour redresser l'économie, le font pour que la bourgeoisie, les patrons et les banquiers puissent continuer à s'enrichir. Et ils sont grassement rétribués pour le faire.

Pour autant, ces chiffres sont l'arbre qui cache la forêt. Car si ces montants sont élevés, ils sont peu de chose face aux fortunes des grands patrons. Ainsi la première fortune de France, celle de Gérard Mulliez, le PDG d'Auchan, s'élève à 24,55 milliards d'euros, celle de Liliane Bettencourt, principale actionnaire de L'Oréal, à 21,66 milliards d'euros. La famille Dumas, Puech et Guerrand est ex-aequo avec les héritiers d'Hermès et posséderait 18 milliards d'euros.

Et ce sont les chiffres que ces bourgeois daignent déclarer au fisc, car au fond

personne ne sait combien ils possèdent réellement. Bettencourt s'était illustrée en montrant qu'elle avait oublié... qu'elle possédait toute une île dans le Pacifique. Les Mulliez, eux, refusent d'annoncer clairement, au milliard près, leurs possessions. Tous ces

bourgeois estiment être au-dessus des lois et ne devoir aucun compte, ni aux travailleurs qu'ils licencient pour augmenter leurs fortunes, ni aux États qui les servent.

Alors, la publication du patrimoine des élus n'est qu'une feuille de vigne. Ce

qu'il faudrait, c'est que les travailleurs d'Auchan, de L'Oréal, aidés des employés de banque, des aides-comptables, contrôlent la fortune des patrons milliardaires. Là, ce serait vraiment une leçon de choses.

Aline URBAIN

• Le Guen

Arrogant contre les travailleurs, menteur avec le fisc

Le secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, s'illustre en ce moment par ses méthodes d'adjudant-chef pour faire taire les députés socialistes qui ont osé de bien timides critiques contre la politique du gouvernement Valls.

Mais son arrogance se fait bien plus virulente contre les travailleurs et les grévistes. Lors d'une émission de télévision, il

avait affiché sa haine de classe en affirmant que les grévistes de PSA Aulnay et les militants syndicaux étaient responsables de la fermeture des usines. Plus récemment encore, il a insulté les grévistes de la SNCF en les traitant de « jamais contents » qui n'en ont « jamais assez » et prennent « en otages » les voyageurs.

Ce même personnage est accusé d'avoir caché au fisc

une grosse partie de sa fortune personnelle, estimée à 2,6 millions d'euros. Au moins, il sait de quoi il parle quand il évoque « ceux qui n'en ont jamais assez » ! Il sait éructer contre les travailleurs, s'aplatir face aux patrons et se considérer comme au-dessus des lois : il a un profil parfait pour un ministre.

Marion AJAR

• Amende de la BNP

De l'argent, il y en a... c'est certain !

La BNP a finalement plaidé coupable et négocié avec l'État américain de payer 8,9 milliards de dollars d'amende, à peu près 6,45 milliards d'euros. Et pendant un an elle n'aura plus le droit de pratiquer certaines opérations financières en dollars concernant le pétrole et le gaz.

Voilà ce qu'il en coûte aux banquiers français qui veulent jouer aux plus malins avec les États-Unis, en passant outre l'interdiction de faire des

affaires en dollars avec des États mis sous embargo comme l'Iran, Cuba ou le Soudan. Entre eux, les banquiers savent régler leurs comptes, et ils savent faire payer un concurrent.

Même si l'amende peut sembler énorme, les ressources des grandes banques comme la BNP, qui concentrent le capital de toute une partie de la bourgeoisie, le sont encore plus. Elle ne représente qu'environ un an de profits pour la BNP. Ses fonds propres avoisinant les

90 milliards d'euros à la fin de l'année 2013, elle a largement de quoi encaisser le choc et même plus.

Au lendemain de l'annonce de la justice américaine, la BNP a immédiatement rassuré ses actionnaires en leur disant qu'elle leur verserait exactement le même dividende que l'année passée : à savoir 1,50 euro par action, pour un total de plus de 4 milliards d'euros. Et à la Bourse l'action de la BNP est aussitôt repartie à la hausse !



Ainsi, les banques peuvent payer, et même beaucoup, sans que cela ne les fasse s'effondrer. Mais, pour que tout cet argent cesse de passer de mains en mains entre bourgeois et soit

utilisé pour créer des emplois, avec des salaires qui permettent de vivre, il faudra que les travailleurs mettent leur nez dans les affaires des capitalistes.

Pierre ROYAN

• Pas de groupe pour le FN au Parlement européen, Mais ses idées nauséabondes y sont bien présentes

Malgré ses rodomontades après son succès aux élections européennes, Marine Le Pen n'a pas réussi à constituer un groupe d'extrême droite au Parlement européen, ce qui la prive de plus de 20 millions d'euros et de moyens matériels. Elle n'a pas réussi à fédérer autour d'elle suffisamment de partis de différents pays et n'a pu obtenir les élus de sept nationalités différentes nécessaires à la création d'un groupe.

Les partis avec lesquels le FN pouvait envisager de constituer un groupe ont en commun d'être contre l'Europe et certains rêvent de la détruire. Mais voilà, ils ne sont pas tout à fait les mêmes et professent différentes démagogues. Certains se contentent d'être europhobes, mais d'autres sont ouvertement antisémites, racistes, anticommunistes, voire misogynes, comme le parti polonais Congrès de la nouvelle droite, KNP, qui veut abolir le droit de vote des femmes. Ces nuances entre eux, si l'on peut dire, ont conduit Farage, le leader du Parti de l'indépendance du Royaume-Uni (Ukip), à s'allier plutôt avec le démagogue et ex-comique italien Beppe Grillo qu'avec Le Pen car, a-t-il déclaré, « l'antisémitisme est dans les gènes du FN ».

Mais surtout une chose caractérise tous ces partis, c'est



leur nationalisme. Seulement l'ultranationaliste français a des raisons de se trouver en contradiction avec l'ultranationaliste anglais, polonais ou néerlandais. Chacun défend sa petite boutique nationale, dont les intérêts divergent, y compris au Parlement européen.

Mais s'il y a bien une chose

qu'aucun d'eux ne défend, c'est l'intérêt des travailleurs d'Europe et même des travailleurs de leur propre pays, qu'ils cherchent à diviser entre ceux qui ont la carte d'identité nationale et ceux qui ne l'ont pas, pour les affaiblir tous au profit du grand patronat.

Alors, il n'y a aucune

perspective pour les travailleurs d'Europe qui se laisseraient tromper par la démagogie d'extrême droite quelle qu'elle soit, avec ou sans groupe au Parlement européen.

« *Travailleurs de tous les pays unissons-nous* », ce mot d'ordre est plus que jamais d'actualité.

Catherine OLIVIER

• Mairie FN du Pontet Faire payer les plus pauvres

Le maire Front national du Pontet, dans le Vaucluse, a décidé de supprimer la gratuité de la cantine scolaire aux enfants de familles modestes qui en bénéficiaient jusqu'à présent. 65 d'entre elles devront désormais payer 1,57 euro par jour pour y faire déjeuner leur enfant. « Il s'agit de responsabiliser les familles », a-t-il déclaré.

C'est une crapulerie. Le FN montre à travers cela son vrai visage : antipauvre et antiouvrier, les pauvres étant dans leur grande majorité des travailleurs au chômage qui ont épuisé tous leurs droits.

« Il n'y a pas de petites économies », a dit un conseiller FN, comme s'il était soucieux de l'argent de la collectivité. En

faisant payer la cantine aux plus démunis, la municipalité va économiser quelque 15 000 euros par an. C'est très peu sur le budget d'une ville, mais cela suffira à couvrir l'augmentation de salaire de 1 000 euros par mois que le maire s'est octroyée!

M.L.

• Pisani-Ferry Le rapport nouveau est arrivé

Il y a un an, lors d'un séminaire du gouvernement, la droite avait brocardé ses pistes pour sortir de la crise. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement a commandé un rapport à un économiste, Jean Pisani-Ferry, autrefois conseiller de Strauss-Kahn puis de Jospin.

Dans le passé, pour enterrer un problème, les gouvernants nommaient une commission, désormais ils commandent un rapport. Sarkozy en avait demandé deux à Attali, qui en avait revendu une partie à Hollande. Puis on avait eu le rapport Gallois. Voilà maintenant le Pisani-Ferry, promis certainement à prendre la

poussière sur les étagères de la République.

Le rapport prétend imaginer la situation de la société française en 2025. Alors, la moitié de l'illettrisme aura disparu, le prix des logements aura baissé de 30 %, les politiciens ressembleront à monsieur tout-le-monde et le bien-être sera pour tous. Qui pourrait être contre?

Mais, pour y parvenir, le rapport ne ressort que les vieilles recettes qui ont fait faillite et conduit à la régression sociale actuelle. C'est que le gouvernement entend continuer de satisfaire en premier lieu le patronat, c'est-à-dire la politique qui a abouti aux 5 millions de chômeurs et 10 millions de pauvres d'aujourd'hui.

Et les classes populaires

n'ont pas fini de souffrir, car le rapport propose de ramener la dette publique des 93,5 % actuels du PIB à 75 %. De même, les dépenses publiques devront baisser de six points, pour atteindre 49 %. Pour cela, il faut poursuivre la réforme de l'État, en commençant par recruter le quart des directeurs des administrations publics dans le secteur privé.

Le rapport ne consacre que cinq lignes à « faciliter le financement des entreprises ». Il propose cependant que celles-ci disposent de moyens financiers supplémentaires. Une fiscalité incitative devrait détourner vers elles l'épargne privée investie actuellement dans l'immobilier. Il s'agirait de créer mille entreprises de taille intermédiaire et d'aboutir

à 30 000 entreprises exportatrices. Comme si toutes les politiques d'aides aux entreprises n'avaient pas démontré depuis belle lurette qu'elles n'aboutissent ni à une reprise de l'investissement productif, ni au retour de la croissance.

Et, pour avancer plus vite, le rapport propose – quelle originalité ! – d'accélérer les réformes en évitant à la fois les « petits pas » qui ne changent rien et l'attaque en force qui soulève les oppositions. Pour cela, il faut savoir, dit le rapport, détecter par avance les obstacles sur lesquels la réforme peut capoter. Plus facile à écrire qu'à faire...

Mais, heureusement, les rapports n'engagent à rien!

Jacques FONTENOY

• Île de La Réunion Le pacte de responsabilité exauce les rêves des patrons

Le pacte de responsabilité, l'artillerie de Hollande censée faire baisser le chômage, a trouvé sa déclinaison en outre-mer comme l'espérait le patronat.

À La Réunion, Jean-Claude Fruteau, député-maire PS de Saint-Benoît, et Daniel Gibbes, son homologue UMP, ont porté les exigences des patrons qui réclamaient de bénéficier non seulement de ces cadeaux distribués en France mais aussi de quelques autres avantages supplémentaires, au nom des sempiternelles « spécificités » des DOM.

C'est désormais chose faite. La ministre de l'Outre-mer est venue elle-même annoncer la bonne nouvelle aux patrons. Aux dires de Fruteau, le gouvernement a même « travaillé dans la rapidité ». Que ne ferait-il pas pour servir le patronat qui se partagera plus de 400 millions d'euros sous forme d'allègements fiscaux, de baisses de cotisations sociales et de cotisations familiales, auxquels s'ajouteront d'autres mesures du même genre?

Le patronat se félicite que « plusieurs propositions rejoignent ses préconisations ». Il n'aura même pas à rendre des comptes sur l'utilisation qu'il fera de tous ces millions, puisque aucune contrepartie ne lui sera demandée en échange des largesses dont il bénéficie.

Les capitalistes continueront à faire ce qu'ils savent faire le mieux : se remplir les poches tout en licenciant à tour de bras, imposer des cadences de travail infernales et des salaires de misère à ceux qui auront la chance de garder leur travail.

Le coauteur du rapport sur le pacte de responsabilité Outre-mer, Daniel Gibbes, reconnaît d'ores et déjà que « ces mesures risquent d'avoir un impact très faible » quant à la baisse du chômage. Mais est-ce vraiment le but du pacte de responsabilité?

Émile GRONDIN

• « ABCD de l'égalité »

Hamon à genoux devant la droite et les bigots

Le ministre de l'Éducation et la ministre du Droit des femmes viennent d'annoncer le renoncement aux « ABCD de l'égalité » à l'école. Ils auront duré peu de temps, les « ABCD de l'égalité » ! Ce dispositif pédagogique, mis en place à l'automne dernier dans quelque 600 classes, de la grande section de maternelle au CM2, devait permettre aux enseignants et aux jeunes élèves de remettre en cause les stéréotypes fille-garçon à l'école et dans la vie quotidienne.

C'était bien le minimum que l'école prenne position de manière claire pour l'égalité femmes-hommes. Nombre d'enseignants n'avaient d'ailleurs sans doute pas attendu les fiches et les « séquences » du dispositif pour tenter de s'opposer à l'imagerie du type « Papa répare la voiture et Maman repasse le linge ».

Mais le dispositif a tout de suite été repéré par l'extrême droite et les calotins de tout poil comme une possibilité supplémentaire de propagande contre les timides réformes de société avancées par Hollande et son gouvernement. Après la levée de boucliers contre le « mariage pour tous », c'était une rumeur soigneusement organisée par des réseaux bien peu soucieux de contenu scolaire,

qui organisait des « journées de retrait de l'école ». Il s'agissait, pour ces courants réactionnaires, de ne pas envoyer les enfants en classe pour les « préserver » de l'influence d'une prétendue « théorie du genre », selon laquelle il n'existerait pas de différence fille/garçon. En fait, les porte-parole de ces courants politiques déformaient allègrement la réalité des « ABCD », accumulant mensonges grossiers et diffamations d'enseignants, pour attaquer le gouvernement socialiste et, surtout, pour ne pas manquer une occasion d'élargir leurs

réseaux et de se regrouper.

Les journées « de retrait de l'école » n'ont heureusement eu qu'une vie éphémère. Quant au dispositif des « ABCD de l'égalité », il semble avoir été apprécié par ceux qui l'ont utilisé et par de nombreux parents interrogés, à en croire le récent rapport remis au ministre de l'Éducation.

Il n'empêche. Les ABCD seront remplacés par des « formations » qui ne toucheront les

enfants qu'indirectement. Un recul aussitôt fêté par toute une partie de la droite, mais qui ne satisfait même pas les promoteurs de la « Manif pour tous », qui annoncent une manifestation pour l'automne prochain. Ce nouveau recul aura encore démontré à quel point le gouvernement est prêt à s'aplatir au moindre haussement de sourcil des lobbies réactionnaires.

Viviane LAFONT



• Crèche Baby-Loup

La justice donne raison à sa directrice

Après cinq années de procédure et de jugements contradictoires, la Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire, a donné raison à Natalia Baleato, la directrice de la crèche Baby-Loup de Chanteloup-les-Vignes, dans les Yvelines, dans le conflit qui l'opposait à l'une de ses salariées, licenciée pour avoir refusé d'ôter son voile islamiste.

Il ne s'agissait pas d'un simple conflit du travail, ni même d'un débat d'idées entre les partisans de la laïcité et un courant religieux, mais de la résistance d'une femme militante et courageuse à l'offensive menée par les islamistes de la cité. Baby-Loup n'est en effet pas une crèche comme les autres. Son but est de permettre aux

femmes, dont beaucoup sont seules à élever leurs enfants, d'acquérir une indépendance financière. Ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, elle est un atout pour celles (et aussi pour ceux) qui travaillent en horaires décalés. Il est possible en outre d'y déposer un enfant pour quelques heures, le temps par exemple de se rendre à

un rendez-vous d'embauche ou d'effectuer des démarches administratives. De plus, elle offre aux femmes des cours de formation pouvant déboucher sur des emplois.

Faciliter la vie des femmes et œuvrer à leur émancipation, c'était plus que n'en pouvaient tolérer les intégristes islamistes de Chanteloup. Au travers de l'employée voilée et en utilisant insultes, intimidations et menaces, ils ont réussi à créer un climat peu propice à l'épanouissement de jeunes enfants, et l'équipe de la crèche a préféré s'installer dans la ville

proche de Conflans-Sainte-Honorine, où une partie des parents peuvent continuer à amener leurs enfants.

Même si la crèche a été contrainte de déménager, la décision de la Cour de cassation est cependant une victoire pour Natalia Baleato. La justice reconnaît ainsi la justesse du combat politique que celle-ci a mené contre une minorité d'intégristes qui cherchent par tous les moyens à imposer leur conception réactionnaire de la société.

Marianne LAMIRAL

Drapeau algérien et xénophobie française

Après le match Algérie-Corée du Sud, des supporters ont arboré des drapeaux algériens et ont manifesté leur enthousiasme dans plusieurs villes, comme lors des victoires de l'équipe de France. Comme des voitures ont été brûlées – comme lors du 31 décembre – il n'en a pas fallu plus pour que divers politiciens embouchent les trompettes démagogiques

de la xénophobie. La palme revient à Marine Le Pen, qui s'est déclarée pour la fin de la double nationalité franco-algérienne. Rien ne dit que les prétendus casseurs étaient bi-nationaux. Et peu importe que de nombreux Français vivant à l'étranger bénéficient de la bi-nationalité.

L'essentiel était de flatter le racisme antialgérien,

jamais très loin chez la fille de son père, ancien paratortionnaire de la guerre d'Algérie.

Quant au maire UMP de Nice, Christian Estrosi, il a pris un arrêté interdisant « l'utilisation ostentatoire de tous les drapeaux étrangers » en centre-ville pendant toute la durée du Mondial. Y compris donc dans des lieux aussi « français » que

la Promenade des Anglais, la place Garibaldi ou près de l'église orthodoxe russe!

Nice a toujours compté de nombreux étrangers et bénéficie aujourd'hui encore des dépenses de riches touristes. Mais, quand il s'agit de chasser sur les terres du FN, qui fait à Nice des scores élevés, Estrosi n'a jamais peur du ridicule.

Michel BONDELET

• Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Une opposition à l'expulsion des Roms se manifeste

Le collectif de soutien aux Roms d'Ivry a appris que les quelque 300 personnes qui vivent depuis février 2011 sur un terrain en friche rue Truillot, appartenant à l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) étaient sous la menace d'une expulsion imminente, sans qu'un relogement ait été prévu. Au niveau de l'ensemble du Val-de-Marne, 800 personnes seraient ainsi concernées par des expulsions courant juillet, condamnées à errer de bidonville en bidonville.

À Ivry, après trois ans et demi d'existence dans des conditions déplorables mais dans une relative stabilité, les familles connaissent une nouvelle période d'angoisse. Quatre-vingts enfants scolarisés dans les écoles, collèges et lycées sont visés par l'expulsion, alors que certains d'entre eux s'apprêtent à partir en colonies de vacances. Pour alerter la population, un groupe de Roms accompagnés d'associations a fait irruption au conseil municipal le 18 juin pour y prendre la parole. En réponse, la municipalité dirigée par Pierre Gosnat (PCF) a déclaré, dans un communiqué, partager l'inquiétude des familles et en appelle à l'État pour « assumer ses responsabilités en matière d'accompagnement social ». Le collectif, quant à lui, a édité une pétition et un tract – auxquels différentes organisations, dont Lutte Ouvrière, se sont associées – qui se prononcent clairement contre l'expulsion. Tant il est vrai qu'en « soutenant les habitants du bidonville Truillot, c'est bien aussi pour nos propres familles que nous nous battons. Jusqu'à quel seuil de misère notre société peut-elle accepter de laisser vivre des hommes? Ce qui leur arrive aujourd'hui peut nous arriver demain! »

Un rassemblement était prévu le 3 juillet à 17 h 30 devant la préfecture du Val-de-Marne. Il est heureux que les actions musclées de Valls contre les Roms, sur le terrain du Front national, suscitent l'indignation.

Correspondant LO

• **Ukraine**

Après l'accord avec l'Union européenne

Le 27 juin, le nouveau président-milliardaire ukrainien Porochenko a qualifié de « jour historique » la signature, à Bruxelles, de l'accord d'association avec l'Union européenne.

Rappelant que c'est avec cet accord que « tout avait commencé », quand le président précédent, Ianoukovitch, avait refusé de le signer, ce qui avait entraîné une puissante vague de contestation, puis le renversement de Ianoukovitch au profit d'un régime prooccidental, la presse ukrainienne en a fait des tonnes pour « vendre » cet accord à ses lecteurs.

La foire aux illusions...
 À en croire un journal de Lviv, capitale de l'Ukraine occidentale, ce « serait une étape importante avant [...] l'intégration dans l'Union européenne »... dont les grands États ouest-européens ne veulent pas. Le quotidien de Kiev, *Dien*, a énuméré les retombées d'un accord qui, selon lui, « va entraîner une hausse des revenus du pays de près de 1,2 milliard d'euros par an ».



... et un sanglant chaos

Mais « c'est ainsi que se consolide un État jeune », a proclamé à la une le quotidien du Parlement, en un titre patriotique relevant de l'humour noir. Car, au moment même où les flonflons officiels célébraient la signature avec Bruxelles, dans l'est de l'Ukraine le canon ne cessait de tonner. Cela révèle ce que valent et le « cessez-le-feu » proclamé par les autorités de

cet accord avec l'Europe – car ils y payent des salaires bien moindres qu'en Chine! Quant aux salariés de l'agroalimentaire, qui survivent déjà difficilement, surtout dans l'ouest ukrainien, ils n'ont qu'à regarder de l'autre côté de la frontière pour imaginer quel sort les attend: celui des travailleurs et des paysans polonais, victimes de la mainmise du capital occidental sur les entreprises et la terre de leur pays.

Kiev, et cette « consolidation » de leur État, quand ses provinces les plus riches, qui ont fait sécession, voient s'affronter en une véritable guerre des bandes nationalistes rivales: les milices prorusse d'une part, des détachements de l'armée ukrainienne et de paramilitaires d'extrême droite d'autre part.

Depuis fin mars, près d'un demi-millier de personnes, des combattants mais aussi des

Réfugiés de l'ONU: il a recensé 54 400 personnes parties se réfugier en Ukraine et 110 000 autres parties en Russie. Quant aux manifestations de femmes venant empêcher des trains de conscrits de partir vers l'Est ou venant chercher leurs fils dans les casernes dans plusieurs villes de cet Ouest réputé être le bastion du nationalisme ukrainien, elles montrent aussi que, contrairement à la propagande officielle,

prorusse, partout dans le pays les cliques dirigeantes usent du climat de guerre pour faire taire la population, et d'abord les revendications des travailleurs, là où il arrive qu'elles s'expriment.

Quant à faire taire les armes, malgré le dialogue à quatre – Hollande, Merkel, Poutine, Porochenko – hyper-médiatisé de fin juin, c'est une autre affaire. Les chefs des bandes séparatistes prorusse, devenus largement incontrôlables, n'ont nulle raison d'abandonner les fiefs qu'ils se sont constitués en armes à la main. Pas plus que certains officiers et activistes d'extrême droite ukrainiens n'en ont de renoncer à des opérations qui confortent leur position, leur influence, voire leurs privilèges.

Quant à Poutine et Porochenko, ils aimeraient sans doute « faire retomber la tension », comme disent les diplomates. Mais ils ne peuvent pas se permettre, vis-à-vis de leur opinion et plus encore de leur appareil d'État, d'apparaître comme ayant cédé. Et pendant qu'ils cherchent une solution qui satisfasse et l'un et l'autre, le sang de la population continue à couler.

Les grandes puissances occidentales, et d'abord celles de l'Union européenne, n'y voient pas forcément à redire si l'accord d'association permet à leurs entreprises d'enrichir de nouveaux profits en Ukraine, avec des militaires et paramilitaires qui maintiennent la population sous leur botte...
Pierre LAFFITTE

• **Israël**

Le terrorisme d'État israélien à l'œuvre

Les corps des trois jeunes Israéliens disparus quinze jours plus tôt ont été retrouvés lundi 30 juin. Âgés de 19 et 16 ans pour deux d'entre eux, ils étaient étudiants dans des écoles religieuses situées dans un bloc de colonies, près d'Hébron, et avaient été enlevés alors qu'ils faisaient de l'auto-stop pour rentrer chez eux.

Très rapidement, le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, avait désigné le Hamas comme responsable, alors que celui-ci s'en est défendu jusqu'à aujourd'hui. Ce triple assassinat odieux fournit au gouvernement israélien le prétexte à une démonstration de force à laquelle il se livre régulièrement.

Les opérations de recherche avaient déjà donné lieu au plus important déploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie depuis la fin de la deuxième Intifada, en 2005. Baptisée « Gardiens de nos frères », il a mobilisé plus de 7 000 soldats, se livrant à des ratisages dans plusieurs villes de Cisjordanie, en particulier à Hébron, dont

les accès avaient été coupés.

L'armée israélienne fait preuve de l'arbitraire le plus total, arrêtant plus de 400 Palestiniens, notamment le président du Parlement et plusieurs députés du Hamas, sans prendre la peine de donner le moindre élément pour justifier ces emprisonnements. Après la découverte des corps des trois disparus, le Shin Beth, le service de la sécurité intérieure israélien, a désigné deux militants du Hamas comme les principaux suspects, ce qui a suffi aux autorités israéliennes pour

détruire leurs domiciles à l'explosif.

Depuis quinze jours, le gouvernement israélien se livre, vis-à-vis de l'ensemble de la population palestinienne, à la politique terroriste dont il est coutumier. Cinq Palestiniens ont déjà trouvé la mort dans des affrontements avec l'armée israélienne. Après la découverte des corps des trois jeunes disparus, le vice-ministre de la Défense a affirmé que l'État hébreu avait « la volonté et la détermination nécessaires pour endurer les épreuves d'une longue

opération visant à éradiquer le Hamas ». L'opération militaire engagée va donc très certainement se poursuivre. D'ores et déjà, l'aviation israélienne a bombardé à plusieurs reprises la bande de Gaza.

Le gouvernement israélien se livre à ce déchaînement de violence en prétendant vouloir garantir la sécurité des Israéliens. Mais s'il y a bien quelque chose qui rappelle ces événements tragiques, c'est qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut absolument pas vivre dans la sécurité.

Marc RÉMY

• **Centrafrique**

Hors d'Afrique les troupes françaises !

En Centrafrique, les tueries qui se sont déroulées les 23 et 24 juin dans la région de Bambari ont montré une nouvelle fois à quel point sept mois d'intervention militaire française n'ont rien réglé.

Au sommet de l'État, la présidente mise en place par la France, Catherine Samba-Panza, s'affaire à des combinaisons ministérielles censées ramener la paix en permettant aux différentes parties d'accéder à la mangeoire gouvernementale. Mais, sur le terrain, plus

personne n'obéit à personne, et le pays est devenu un champ d'affrontements entre milices locales regroupées sous le nom d'anti-balakas ou d'ex-Sélékas.

Des bandes de brigands purs et simples s'y rajoutent, avec pour seul objectif de contrôler les quelques richesses du pays, les mines de diamants en particulier, et de rançonner la population.

À Bambari, les violences ont éclaté après l'assassinat dans leur campement d'une vingtaine d'éleveurs peuls. Un cycle de représailles et de

contre-représailles s'est alors enclenché, aboutissant au massacre final. 70 personnes au moins ont été tuées dans les affrontements, et 150 maisons incendiées. Deux semaines auparavant, 22 personnes avaient été tuées dans un village voisin par une bande d'hommes armés assimilés à des Peuls ou à des ex-Sélékas. De tels enchaînements de tueries, la plupart du temps ignorées, sont la réalité quotidienne que vivent aujourd'hui les Centrafricains, qu'ils soient chrétiens ou musulmans.

Lorsqu'en décembre 2013 les troupes françaises ont débarqué à Bangui, il s'agissait juste, pour François Hollande, de ramener ce pays à la dérive dans l'orbite de l'impérialisme français. Quelques coups de fusil étaient censés mettre en fuite les rebelles de la Séléka qui s'étaient emparés du pouvoir, et un gouvernement « légitime », c'est-à-dire allié de la France, comme l'avaient toujours été les gouvernements centrafricains, allait pouvoir se mettre en place. Tel était le scénario du « processus

politique » concocté à Paris. Sept mois après, l'intervention militaire se poursuit dans un pays en proie aux pires violences, où l'immense majorité de la population musulmane a dû s'enfuir au Cameroun ou au Tchad et où chacun craint pour sa vie.

Ce triste bilan suffit à prouver que l'intervention militaire française n'a d'autre motif que la défense des intérêts de l'impérialisme français, et c'est bien pourquoi il faut y mettre fin.

Daniel MESCLA

• **Italie**

Les migrants victimes de la barbarie de la société capitaliste

En un seul week-end, les 28 et 29 juin derniers, 5 500 migrants clandestins ont été récupérés au large de la Sicile. Plus de 40 morts asphyxiés ont été retrouvés au fond de l'une de ces embarcations de fortune.

Près de 600 réfugiés étaient entassés sur un vieux chalutier, trop petit. Et c'est pour cela que 45 d'entre eux se sont retrouvés coincés dans une soute, et sont morts, probablement asphyxiés par les gaz d'échappement des moteurs.

Ce n'est malheureusement que l'une des tragédies quasi quotidiennes qui frappent dans cette portion de Méditerranée, la plus proche des côtes africaines, d'où partent de plus en plus de rafiot de migrants prêts

à risquer leur vie pour échapper aux guerres qui ravagent leur pays, ou tout simplement à la misère. Le nombre de morts pour cette première moitié de l'année s'élève à 400, estimation sans doute loin de la réalité car elle ne tient pas compte des nombreux disparus, difficilement comptabilisables.

En 2013, d'après l'ONU, 51 millions de réfugiés dans le monde – dont une moitié d'enfants – ont fui des conflits armés ou d'autres situations de crise entraînant la famine et la misère. C'est le chiffre le plus élevé depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Depuis le début de l'année 2014, le nombre de débarquements dans les régions

du sud de l'Italie a augmenté. Et 60 000 personnes, venant en grande majorité d'Afrique subsaharienne, se retrouvent, après un voyage à haut risque, parquées dans des conditions lamentables dans des centres d'accueil trop petits et le plus souvent vétustes, que les municipalités doivent prendre en charge sans véritables moyens.

Après la tragédie du naufrage de Lampedusa, en octobre dernier, où 400 migrants avaient trouvé la mort, l'Italie a mis en place un dispositif baptisé Mare Nostrum. La marine italienne se rapproche des côtes libyennes pour intercepter les clandestins. Mais ce dispositif est impuissant face à l'augmentation croissante du nombre de



réfugiés et n'apporte aucune réponse quant à l'accueil des immigrants.

L'Union européenne a promis de créer un poste de commissaire spécifiquement dédié à la question des migrants clandestins, mais a tout de suite précisé qu'elle ne contribuerait pas « au-delà des ressources existantes ». En mai dernier, le nouveau chef du gouvernement italien, Matteo Renzi, avait déclaré: « L'Europe nous laisse seuls. Il n'est pas possible de sauver des États, des banques, puis de laisser mourir des mères et leurs enfants. » Comme si le gouvernement national qu'il dirige faisait d'autres choix!

Cette pseudo-indignation morale ne peut masquer la responsabilité que le gouvernement italien partage avec tous les gouvernements européens dans la succession de tragédies qui se jouent en Méditerranée.

Nadia CANTALE

• **Au sommaire de**
Lutte de classe n° 161
 (juillet-août 2014)



- L'impérieuse nécessité d'un parti représentant les intérêts politiques de la classe ouvrière
- L'économie capitaliste en route vers la prochaine crise financière
- Automobile: L'offensive patronale et les intérêts des travailleurs
- Allemagne: La première économie du continent serait-elle responsable de la crise?
- Irak: Une guerre civile
- produit de décennies de manœuvres impérialistes
- Afrique du Sud: Après les élections du 7 mai: discrédit de l'ANC et combativité ouvrière
- Côte d'Ivoire: Pendant que le pouvoir parle de stabilité politique et de reprise économique, où en est la situation des classes populaires?
- États-Unis: Henry Ford: génie industriel et exploitateur féroce

- Annexe: Résultats des élections européennes en France
 Prix: 2 euros – Envoi contre cinq timbres à 0,66 euro

• 1914, la marche à la guerre

Des millions de morts pour le profit capitaliste

Alors que l'on commémore le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914, la plupart des commentaires de presse préfèrent rester dans le flou sur les causes de la guerre. Beaucoup même nient les responsabilités du système capitaliste dans cette effroyable boucherie qui fit 20 millions de morts.

Ainsi dans un article intitulé « 14-18, la guerre inattendue? », *Le Figaro* suggérait que des coïncidences malheureuses, dont les dirigeants de l'époque étaient aussi les victimes, auraient mené au massacre des tranchées. Quant au quotidien *Le Monde*, il s'attaquait à « Dix idées reçues sur la guerre » sous la signature de l'historien Nicolas Offenstadt, récusant les « interprétations marxistes [qui] allouent une place centrale aux rivalités économiques » entre grandes puissances.

Et pourtant, ce sont bien les rivalités entre États capitalistes qui ont jeté le monde dans la guerre, détruit des pays, saigné des peuples. Jaurès voyait juste quand, cinq jours avant son assassinat, il déclarait : « *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage.* » Et, pour que le caractère de classe de la guerre soit bien souligné, il précisait dans le même discours : « *Il n'y a plus, au moment où nous sommes menacés de meurtre et de sauvagerie, qu'une chance pour le maintien de la paix et le salut de la civilisation, c'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces, qui comptent un grand nombre de frères, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Russes, et que nous demandions à ces millions d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leur cœur écarte l'horrible cauchemar.* »

Les rivalités impérialistes

La France et la Grande-Bretagne étaient, au début du 20^e siècle, des nations bourgeoises repues. Elles avaient mené bien des guerres sur toute la planète pour bâtir leur empire colonial et assurer à leurs industriels des accès aux matières premières et des débouchés pour leurs marchandises. En 1898, ces deux pays en étaient presque venus à se déchirer pour le contrôle du Soudan, avant de s'allier dans une Entente cordiale essentiellement dirigée contre la bourgeoisie allemande qui, de son côté, poussait son État à étoffer son empire colonial. En 1905 et 1911 c'est à propos de la domination sur le Maroc que la France et l'Allemagne s'étaient

opposées.

Les heurts entre ces trois puissances s'accroissent, à mesure que les territoires d'Afrique et d'Asie pouvant être colonisés se raréfiaient. Il ne restait plus à chacune qu'un seul moyen d'accroître encore son domaine colonial : prendre les colonies des autres, y compris par la guerre.

En Europe même, la domination sur la région moins développée des Balkans devenait un enjeu majeur. C'est d'ailleurs de cette région que vint l'étincelle à l'origine de l'embrasement. Après l'attentat de Sarajevo, le 28 juin 1914, on s'achemina vers la conflagration générale.

Une guerre préparée de longue date

Les rivalités de toutes sortes, et en particulier économiques avaient engendré depuis longtemps une course aux armements. Les dépenses militaires françaises avaient ainsi augmenté de moitié entre 1905 et 1914, à la plus grande satisfaction des capitalistes de l'armement.

En opposition directe avec l'Allemagne pour lui reprendre le contrôle de l'Alsace et de la Moselle, et avec l'espoir de lui arracher la rive gauche du Rhin, les généraux français préparaient la guerre depuis longtemps. Leur plan stratégique de 1914 était le 17^e à être élaboré, preuve de la continuité de leurs idées guerrières. Il en allait évidemment de même du côté de l'état-major allemand.

Toute une machinerie de transports, tout un ensemble de dépôts, d'arsenaux, étaient mis en place, prêts à fonctionner dès le déclenchement de la guerre. Chaque réserviste pouvait être mobilisé sitôt l'ordre donné et affiché dans le moindre hameau. Une dizaine d'années avant 1914, l'affiche de mobilisation était déjà prête.

Les peuples menés de force à la guerre

Le gouvernement français, alors qu'il exigeait déjà deux ans de service militaire, fit passer en 1913 la loi des trois ans. Cette décision provoqua des réactions hostiles dans la classe ouvrière : le Parti socialiste



(SFIO) organisa pour s'y opposer une grande manifestation réunissant près de 100 000 personnes en banlieue parisienne. Dans les casernes, l'agitation s'empara une semaine durant des conscrits qui devaient rentrer chez eux. De Toul à Rodez, ils bousculèrent les officiers, chantèrent l'*Internationale* et tentèrent de sortir en ville. L'état-major rétablit l'ordre par la répression. De son côté le gouvernement lança la police contre la CGT, accusée de diffuser de la propagande anarchiste et antimilitariste.

Les militants ouvriers déterminés à empêcher le massacre, qu'ils soient socialistes, syndicalistes ou anarchistes, étaient fichés par la police dans le carnet B. Ils pouvaient être arrêtés et jetés en prison lors du déclenchement de la guerre.

Les causes de la guerre dénoncées bien avant 1914

Tous ces préparatifs, visant à faire des ouvriers et des paysans la chair à canon pour les profits de « leur » bourgeoisie nationale, étaient dénoncés par les organisations du mouvement ouvrier européen. Le manifeste adopté à Bâle en 1912, au congrès de l'Internationale ouvrière socialiste, mettait en garde les peuples contre la menace imminente de guerre impérialiste. Il soulignait les buts de brigandage des coalitions guerrières qui se formaient et appelait les socialistes de tous les pays à opposer « à l'impérialisme capitaliste la puissance de la solidarité internationale du prolétariat ».

Mais, au moment décisif de l'été 1914, les principaux dirigeants de ces partis – la SFIO en

France, le SPD en Allemagne, le Labour Party en Grande-Bretagne – allaient renier leurs discours internationalistes pour se mettre au service de leur bourgeoisie nationale respective ; à l'exception du Parti bolchevik russe et aussi du Parti socialiste italien, il est vrai avec une position plus ambiguë, d'autant plus que l'Italie n'allait entrer en guerre qu'en mai 1915. Cette trahison des principaux partis socialistes, au nom de la défense de la patrie, allait contribuer à gommer la responsabilité du capitalisme dans la guerre.

Ce sont bien les rivalités engendrées par le système capitaliste qui ont entraîné cette première boucherie mondiale. Tout comme aujourd'hui l'impérialisme continue d'engendrer une multitude de conflits pour maintenir par la force un ordre mondial injuste. Seul le renversement de ce système mettra la société à l'abri du danger de sombrer une fois encore dans un conflit similaire à ceux qui ont ensanglanté le 20^e siècle.

Lucien DÉTROIT

• Sarajevo 2014

Les vrais responsables de la guerre

Nombre de documentaires et reportages sur l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche par le jeune militant nationaliste serbe Gavrilo Princip, le 28 juin 1914, ont évoqué la « responsabilité du nationalisme serbe » dans le déclenchement de la guerre. À cause du jeu des alliances, le geste du militant serbe aurait entraîné les grandes puissances à prendre parti les unes contre les autres.

Il est évident, pour tous ceux que la mauvaise foi n'étouffe pas, qu'en ce qui concerne la guerre, ses millions de morts et toutes ses dévastations, les grandes puissances capitalistes portent infiniment plus de responsabilité que cette petite région des Balkans qu'était la Serbie de l'époque.

Ce sont d'ailleurs les grandes puissances européennes et leurs rivalités à l'échelle mondiale qui ont attisé les différents nationalismes locaux dans la zone des Balkans, en cherchant à les utiliser comme relais de leurs intérêts dans la région.

Enfin, parler du « nationalisme serbe » comme responsable de la guerre de 1914-1918 est d'autant plus révoltant qu'il existait en Serbie, comme dans d'autres pays balkaniques, un parti socialiste internationaliste. Ce parti, malgré le « nationalisme serbe », sut dénoncer la barbarie de la guerre mondiale dès son déclenchement. On ne peut malheureusement pas en dire autant des partis socialistes français et allemand de l'époque.

Pierre ROYAN

• Intermittents

Les vrais profiteurs de l'intermittence

Les dirigeants du Medef, suivis par d'autres, mentent en accusant sans cesse les intermittents, qui luttent contre les reculs qu'on voudrait leur imposer, de creuser le déficit de l'Assurance chômage et donc, d'une certaine façon, d'être responsables des mesures d'économies imposées à eux et à bien d'autres.

Les caisses de chômage sont uniquement alimentées par des prélèvements sur les salaires de l'ensemble des travailleurs en activité, même de ceux qui ne bénéficient pas de l'assurance chômage. Toutes les cotisations viennent de leur poche. Celles prélevées directement sur leur salaire, bien sûr, tout comme celles nommées à tort « cotisations patronales » et qui ne sont en fait que du salaire différé. C'est d'ailleurs le premier scandale : voir les salariés obligés de financer le chômage décidé par leur patron. La première des justices voudrait que les caisses de chômage, à l'image de celle des accidents du travail et maladies professionnelles, soient uniquement financées par les patrons, seuls responsables de l'augmentation du nombre de chômeurs.

Et puis les vrais profiteurs

du système des intermittents, dont on ne parle que très peu, sont justement cette partie des amis des dirigeants du Medef qui sont les employeurs de ces intermittents et qui en usent et en abusent.

D'un peu plus de 9 000 en 1984, le nombre d'intermittents

a explosé, pour atteindre et même dépasser aujourd'hui les 110 000 intermittents indemnisés, auxquels il faut rajouter ceux qui n'ont pu atteindre les conditions pour pouvoir l'être. Et cela est le résultat de la volonté des employeurs de précariser l'emploi de toute une série de salariés, au lieu de les embaucher en CDI.

Ce sont eux qui ont généralisé le système... à leur plus grand bénéfice : plus de temps de travail à respecter, embauche et

débauche pouvant se faire à la journée, sans avoir de comptes à rendre ni d'indemnisation à payer. Le premier employeur ayant recours à l'intermittence de masse serait Radio-France, avec plus de 6 000 contrats d'intermittents en cours. Ensuite il y a également toutes les chaînes de télévision qui, de façon continue, font passer toute une partie de leur personnel à travers l'intermittence au lieu d'embaucher en fixe. Dans le passé, des conflits sur

l'utilisation des contrats temporaires, véritables CDD à répétition, avaient secoué France 2 et France 3 et abouti à la régularisation forcée en CDI de bien des salariés. Aujourd'hui, avec l'intermittence, c'est la même chose en mieux pour les patrons, sans avoir de comptes à rendre, sans avoir à s'engager sur aucune durée, avec à la clé des économies substantielles sur les salaires.

Mais, parmi ces profiteurs, il y a aussi de belles entreprises privées qui utiliseraient massivement les contrats d'intermittents pour faire plus de profit. Au premier plan de celles-ci Disney, avec semble-t-il plus de 1 500 salariés sous ces contrats. Et bien sûr toute une série de grandes, et plus petites, entreprises de production qui accroissent leurs bénéfices à travers ce système de précarisation généralisée.

Voilà quels sont les profiteurs du système, et non pas les salariés qui en subissent les effets. Et ce sont ces profiteurs-là qu'il faudrait faire payer.

Paul SOREL



• Réforme des contrats à temps partiel

Du sur-mesure pour le patronat

Mardi 1er juillet est entrée en application la réforme sur les temps partiels censée imposer que les contrats de travail ne soient pas inférieurs à 24 heures par semaine.

Devant les protestations du patronat, le gouvernement avait déjà repoussé la réforme de six mois. Mais avec l'approche de son entrée en vigueur, seulement pour les futurs embauchés pour l'instant, les patrons ont à nouveau poussé des hauts cris, affirmant tous en chœur que cette loi était « une folie », qu'elle allait provoquer « 2 millions de licenciements » : les

2 millions de personnes, à 80 % des femmes, dont les contrats sont inférieurs à 24 heures par semaine et qui doivent vivre avec bien moins que la moitié du smic.

Pourtant, c'est bien une mesure dérisoire qui rentre en vigueur ce mois-ci. Elle avait été conçue comme une forme de compensation dans la loi dite de « sécurisation de l'emploi », qui faisait rentrer dans la législation l'ANI, l'accord en faveur du patronat signé avec quelques syndicats. Adoptée en avril 2013, cette loi autorisait désormais légalement les patrons à baisser les salaires, à augmenter les horaires, à

muter les salariés sur un autre site, sous peine de licenciement en cas de refus. En matière de temps de travail, la loi était censée encadrer le recours aux contrats à temps partiel.

En fait d'encadrement, la règle des 24 heures est plutôt une façon de dire au patronat qu'il pourra continuer à généraliser les temps partiels avec des salaires réduits. Mais les négociations entamées depuis n'ont fait qu'accentuer l'orientation d'une loi taillée sur mesure pour légaliser les pratiques scandaleuses du patronat, profitant du chômage pour proposer des contrats de quelques heures, souvent avec de larges

coups dans la journée. En effet la nouvelle loi ne s'applique pas aux contrats signés par les étudiants, les employés à domicile, les intérimaires, les salariés à emplois multiples. Ont été prévues aussi des dérogations en cas d'accord de branche, déjà conclu dans le nettoyage et la restauration rapide. Enfin il a été prévu que la durée du travail partiel pouvait être fixée librement en cas d'accord du salarié. Comme si un chômeur se rendant à un entretien d'embauche était libre de choisir la durée de son travail hebdomadaire et au bout du compte de décider du salaire qu'il va toucher. Et pour

couronner le tout, si un salarié vient à demander l'application de la loi alors qu'il a signé auparavant un contrat pour une durée inférieure, la réforme prévoit qu'il aura la « priorité au cas où un poste se libère », mais que l'employeur n'aura aucune obligation de créer pour lui un poste à 24 heures par semaine.

Avec ce genre de réforme, les salariés à temps partiel ne sont pas près de voir leur situation s'améliorer. La loi offre même au contraire un cadre à l'offensive patronale contre tous ceux qui ont encore un travail à temps plein.

Gilles BOTI

• Bâtiment, logement

Les géants du BTP aux manettes de la politique gouvernementale

La mise en chantier de logements est en chute de presque 20 % sur un an, tombant en dessous de 300 000, loin de l'objectif gouvernemental, déjà très insuffisant, de faire sortir de terre 500 000 logements.

Cette promesse était basée sur du vent, car la décision de construire, ou pas, des logements est laissée entre les mains des groupes privés du BTP et de l'immobilier qui ont en ligne de mire le profit et non pas le besoin, criant, de logements.

Les mesures que vient d'annoncer le gouvernement ne vont pas remédier à cette situation, bien au contraire. Certains ménages auront davantage de facilités pour s'endetter afin d'acheter un logement, ce qui ne résoudra en rien le décalage croissant entre la flambée des loyers et le pouvoir d'achat du plus grand nombre. Le plafond des loyers sera même relevé à Montpellier, Lille, Lyon et Marseille. La pénurie de logements entretient la hausse des loyers, et ce n'est pas

l'encadrement des loyers prévu par la loi Duflot votée en février dernier qui va l'entraver : elle existe seulement sur le papier, son application est soumise au bon vouloir des professionnels de l'immobilier. Le Premier ministre, Valls, prétend que tout ira bien, mais un éditeur du journal *Les Échos* n'hésite pas à le contredire : « L'encadrement des loyers n'existera pas, sauf peut-être à Paris. Le Premier ministre n'a pas le droit de le dire, mais moi je le dis. » Ce qui

est d'ores et déjà officiel, c'est un nouvel assouplissement des normes. Les maires ne pourront plus imposer que deux parkings soient prévus pour chaque logement, par exemple. Et surtout, la norme handicapés sera assouplie, voire presque totalement escamotable si l'acheteur le demande. La seule contrainte sera que les sanitaires et la pièce principale restent accessibles à une personne handicapée. Il est d'ailleurs déjà possible de construire des résidences

universitaires ou de tourisme avec seulement 10 % de logements aux normes handicapés.

Une politique en faveur du logement n'est pas compatible avec les intérêts des capitalistes de la construction et de l'immobilier. Elle consisterait à ce que l'État embauche directement les travailleurs, aujourd'hui au chômage ou emploi précaire, pour construire, à prix coûtants, les logements qui manquent.

Jean SANDAY

fil rouge

Diafoirus économiste

Le ministre du Travail Rebsamen a décrété que, devant la montée continue du chômage, il ne commenterait plus les chiffres mensuels donnés par ses services.

Casser le thermomètre n'a jamais fait tomber la fièvre.

Demi-mesure

Estrosi, maire de Nice, veut interdire les drapeaux étrangers à l'occasion des compétitions sportives. C'est trop peu. En interdisant carrément aux étrangers de jouer, on garantirait la victoire de la France.

Gouverner c'est prévoir

La victoire de la France à la Coupe du monde de football poserait un grave problème aux autorités. En effet la finale se joue le 13 juillet au soir. La présence de l'équipe de France dépeuplerait donc les bals des pompiers. Pire encore, sa victoire et l'envahissement consécutif des Champs-Élysées par les supporters compromettraient le défilé militaire du lendemain. Sans compter l'effet des libations footballistiques desdits militaires.

Entre deux maux il faut choisir le moindre. Mais entre deux manifestations patriotiques ?

Les chiffres ne mentent pas

Les spécialistes de l'économie et la direction de la banque ont assuré à la télévision que la BNP pouvait sans problème payer 6 milliards d'euros d'amende.

Les mêmes affirment d'habitude que la moindre contrainte, la moindre centime d'impôt ruinerait la finance. Tu parles !

Amour aveugle

Nadine Morano, présidente du fan club Sarkozy, n'est pas inquiète. Selon elle, son idole a déjà été mise en garde à vue et s'en est toujours sortie. Et

de citer des affaires sans nombre... au point qu'on a cru un moment qu'elle allait en révéler que les juges ne connaissaient pas encore.

Peut mieux faire

Le 29 juin, le patronat a dressé une liste de demandes. Le Premier ministre y a répondu favorablement le 2 juillet.

C'est rapide, certes, mais pas encore tout à fait au point. Dans une maison bourgeoise, un majordome bien stylé répond aux désirs des patrons avant même qu'ils les aient exprimés.

• Aliments de la mer

Les eaux troubles de la grande distribution

L'association de consommateurs CLCV vient de publier un rapport sur les produits alimentaires à base de poisson vendus dans les grandes surfaces. Sans que la santé de ceux qui les achètent et les mangent soit nécessairement menacée, en tout cas l'information donnée est très déficiente.

Ainsi les industriels de l'agroalimentaire et les géants de la distribution n'indiquent pas toujours quelle espèce de poisson compose le plat qu'ils proposent en rayon, ni même le pourcentage de poisson qui le compose, le client devant lui-même faire les additions et soustractions pour en avoir une idée. Et quand ce pourcentage y figure, il n'est pas forcément exact. Ainsi des bâtonnets sont vendus par Auchan en magasin dans un emballage sur lequel il est écrit « *Filet de colin d'Alaska : 65 %* ». C'est précis, mais cela ne fait pas beaucoup. Les mêmes sont vendus par Auchan Drive dans un autre emballage avec mention « *Poisson : 72 %* », ce qui fait plus mais est imprécis. La CLCV épingle aussi Intermarché, qui vend en magasin des croquettes étiquetées « *Chair de poisson : 47 %* » et par Internet avec la mention « *Chair de poisson : 37,4 %* ». Allez savoir quelle en est la composition exacte ?

Il y aussi une différence considérable entre les produits à base de filet de poisson et ceux à base de « chair » ou de « pulpe » de poisson, qui contiennent en quantité variable des déchets comme la tête, la peau ou les arrêtes des poissons, le tout broyé à haute pression, sans que cela ne figure jamais sur les étiquettes.

La CLCV réclame une réglementation et une standardisation de l'étiquetage, afin que chacun puisse comparer aisément deux produits en rayon sans devoir faire soi-même des calculs, et puisse choisir en toute connaissance de cause. Ce serait évidemment le minimum.

La seule chose sûre dans l'affaire, c'est que les industriels et la grande distribution, eux, sont bien des requins... à 100 %.

Lucien DÉTROIT

Avec Piketty, le capital au 21^e siècle ne risque pas de changer

Le capital au 21^e siècle, publié en septembre 2013 en France, vient de paraître en anglais. Il ferait, nous dit-on, un tabac aux États-Unis, où l'économiste français a été reçu par l'administration Obama et encensé par les économistes Joseph Stiglitz et Paul Krugman, prix Nobel d'économie et, pour le dernier, naguère héros des milieux altermondialistes. En France, la presse de gauche a également fait de Piketty sa coqueluche, voyant dans l'ouvrage une critique des inégalités et des politiques fiscales actuelles.

À travers l'analyse comparée des évolutions de patrimoine et de revenus dans plusieurs pays (France, États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon) depuis deux siècles, Piketty explique que, si les inégalités ont diminué dans la première moitié du 20^e siècle, depuis les années

1970-1980, les impôts des riches ayant beaucoup baissé, les inégalités se sont accentuées : les 10 % les plus riches des États-Unis accaparent aujourd'hui 45 à 50 % du revenu national. Cette évolution se retrouve au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, au Japon, en Allemagne ou en France.

Ces éléments d'histoire économique soulignent l'évolution scandaleuse de la société vers un enrichissement accru de la bourgeoisie, au détriment des classes populaires. Mais alors, que faire ? L'économiste Piketty devient conseiller politique. Il suggère de relever le taux supérieur de l'impôt sur le revenu, à 80 % environ pour des revenus supérieurs à 500 000 ou à un million de dollars, et propose un impôt mondial et progressif sur le capital. Si un financier ou un roi du pétrole un peu borné

fronçait les sourcils devant une telle idée, les taux évoqués auraient vite fait de le rassurer : 1 % entre 1 et 5 millions d'euros, 2 % au-delà de 5 millions... Avec des taux de profit annuels de 8 ou 10 %, voire bien plus, un tel impôt aurait tout de la piqûre de moustique.

Piketty, qui conseilla le candidat Hollande lors de l'élection présidentielle de 2012, ne fait pas mystère de ses convictions social-démocrates. « *Je suis vacciné à vie contre les discours anticapitalistes convenus et paresseux*, explique-t-il en introduction. *Cela ne m'intéresse pas de dénoncer les inégalités ou le capitalisme en tant que tel – d'autant plus que les inégalités sociales ne posent pas de problème en soi, pour peu qu'elles soient justifiées, c'est-à-dire "fondées sur l'utilité commune", ainsi que le proclame l'article premier*

de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. » L'auteur défend donc le capitalisme, mais il voudrait un capitalisme mieux régulé et aux injustices moins criantes. Comme des générations de réformistes avant lui, il propose une série de recettes pour ce faire. Il n'explique cependant pas comment il compte les faire appliquer et obliger des capitalistes à limiter leurs appétits, au profit d'un intérêt général dont ils n'ont que faire.

Pour dompter le tigre capitaliste, Piketty ne compte d'ailleurs que sur la seule valeur supposée de ses conseils. Si cela explique le succès du livre dans les cénacles, la façon dont Hollande les a reçus suffit à juger de leur efficacité.

Michel BONDELET

• Deux mille milliards d'euros de dette publique

La vache à lait des financiers

L'Institut national de la statistique (Insee) vient de publier le nouveau montant de la dette publique. Elle s'est accrue de plus de 40 milliards d'euros au premier trimestre 2014 et frise désormais les deux mille milliards.

Avec Hollande, l'État a continué à s'endetter exactement au même rythme qu'avec Sarkozy, c'est-à-dire cinq fois plus vite qu'avant la crise financière de 2008. L'État avait alors largement ouvert ses caisses

aux banquiers, puis à tous les groupes capitalistes. Il avait diminué leurs impôts, inventé de nouvelles façons de les subventionner, puisé dans ses caisses pour compenser les cadeaux qu'il leur faisait sur les cotisations sociales. Et il continue depuis avec constance.

Pour contrebalancer ces dépenses, Hollande, suivant Sarkozy, a imposé la réduction de tous les budgets sociaux, attaqué la retraite et la Sécurité sociale, organisé la diminution

du nombre de fonctionnaires et celle des dotations aux collectivités locales, exigé le déremboursement de nouveaux médicaments, modifié les barèmes d'impôts qui frappent désormais les plus modestes, etc.

Mais ces sacrifices imposés aux couches populaires n'ont même pas suffi à payer les cadeaux faits aux capitalistes. Pour le solde, il a fallu emprunter aux banques autour de 50 milliards d'euros par trimestre depuis 2008, creusant encore et

toujours la dette publique. Le service de la dette, c'est-à-dire ce que l'État doit payer aux prêteurs chaque année, se monte désormais à 45 milliards d'euros. C'est son deuxième poste de dépense, après celui de l'enseignement scolaire.

Et c'est la façon la plus simple, la plus sûre et la plus ancienne qu'aient trouvés les banquiers pour piller les fonds publics.

Paul GALOIS

• Annulation de l'annulation de la hausse de l'électricité

EDF et ses concurrents veulent augmenter les tarifs, le gouvernement laisse faire

Ségolène Royal, ministre de l'Énergie, a annoncé le 19 juin le gel des tarifs réglementés d'EDF, dont l'augmentation de 5% était prévue pour le 1^{er} août, afin, dit-elle, de préserver le pouvoir d'achat de la population. Dans le passé, sous Sarkozy comme sous Hollande, des annulations semblables avaient déjà eu lieu sous le même motif pour le gaz ou pour l'électricité. Mais cette fois la valeur de l'action EDF a aussitôt dégringolé de 10% puis 8% (l'État en détient près de 85%).

Aussitôt, la même ministre a changé son fusil d'épaule et annoncé qu'il y aurait bien finalement une hausse, mais plus modérée (de combien?) en automne. Le gouvernement s'est donc plié à la réaction de la Bourse.

Les tarifs de l'électricité vont donc augmenter. EDF prétend qu'elle doit faire d'énormes travaux sur les centrales. Travaux indispensables sans doute, mais qui ne l'empêchent pas de réaliser depuis plusieurs années 3 milliards à 3,5 milliards d'euros de bénéfice par an. La situation est donc bien loin d'être désastreuse. Il y a aussi le coût de plus en plus lourd

des énergies dites renouvelables qu'EDF doit racheter à des prix de faveur.

Comme la comptabilité d'EDF n'est pas vraiment contrôlée par l'État (pourtant actionnaire ultra-majoritaire), une commission d'enquête parlementaire devrait voir le jour cet été pour mesurer les coûts réels annoncés par EDF.

Il en va d'EDF comme d'une multitude de sociétés publiques ou privées: les patrons ne disent que ce qu'ils veulent bien dire.

Les entreprises concurrentes d'EDF, seize fournisseurs alternatifs (Direct énergie, Lampiris, GDF Suez, etc.), regroupées dans l'association

Anode, portent plainte à chaque gel des tarifs pour demander au Conseil d'État l'application de la loi qui impose de vendre l'électricité bien au-delà du prix de revient. C'est pourtant bien déjà ce qui se pratique, puisque EDF fait de

gros bénéficiaires.

Le président de l'Anode vient de déclarer: « Les membres de l'Anode n'ont à nouveau pas d'autre choix (...) que de demander au Conseil d'État de faire appliquer la loi. Mais c'est à regret qu'ils

procèdent à ce recours. » Et d'expliquer ensuite qu'il vaut mieux une hausse de 5% maintenant plutôt qu'une hausse bien plus brutale de 10% plus tard. L'Anode est pleine de sollicitude pour les consommateurs!

Voilà dix ans que le marché de l'électricité s'est ouvert à la concurrence, pour les industriels d'abord et trois ans après pour les particuliers. La concurrence était censée faire baisser les prix, mais elle les pousse à la hausse et les tarifs n'ont cessé d'augmenter. EDF est ravie que tout cela se traduise par une augmentation des factures dont elle est tout de même la première bénéficiaire.

Elle est bien loin, la période qui a précédé l'introduction de la concurrence, où les prix de l'électricité avaient baissé durant plusieurs années consécutives...

André VICTOR



Les tarifs s'acheminent vers la haute tension.

• Aides à domicile

Travailleuses à part entière, mais salaires souvent partiels

557 000 personnes, dont 98% de femmes, âgées en moyenne de 45 ans, travaillent comme aides à domicile auprès des habitants, âgés ou non, souffrant de divers handicaps. Pour ce travail souvent dur, voire éprouvant, sept sur dix ne bénéficient pas même d'un salaire à temps complet, selon les chiffres d'un rapport du Sénat.

En effet le salaire moyen à plein temps est estimé à 1 190 euros net, et il tombe à 717 euros net pour les emplois à temps partiel. Il n'est donc pas étonnant que près de la moitié de ces travailleuses cumulent plusieurs contrats, soit en restant dans l'aide à domicile, soit en cherchant un travail complémentaire dans un autre secteur, et de toute façon en jonglant avec les horaires, surtout quand elles doivent s'occuper en plus de leurs enfants.

Si certaines aides à domicile sont rémunérées directement par les personnes dont elles s'occupent, d'autres, plus nombreuses, sont salariées d'une association, d'un CCAS (organisme lié à une mairie) ou d'une entreprise privée d'aide à domicile. « Certains salariés, indique le rapport, se plaignent parfois d'une mauvaise application de la modulation du temps

de travail à leur détriment, du non-respect des délais de prévenance, des dispositions sur le travail du dimanche et des jours fériés, de la non-rémunération des temps de déplacement entre deux séances consécutives de travail effectif, du non-respect du repos minimum légal et même de harcèlement moral pour leur faire signer des avenants à la baisse sur des contrats de travail. »

Comment lutter contre de tels abus? Les employeurs ont reçu soit un agrément des services de l'État (la Direccte), soit une autorisation au niveau départemental du conseil général, mais dans aucun cas les pouvoirs publics « n'assurent un suivi du respect de la réglementation sociale, dans la mesure où cette exigence ne figure pas dans les cahiers des charges ». En outre, « les contrôles réalisés par l'inspection du travail

demeurent peu nombreux ».

Les aides à domicile ne peuvent donc compter que sur elles-mêmes et sur leurs luttes collectives, d'autant que l'État réduit son financement et que les conseils généraux des départements, eux-mêmes soumis à une diminution des dotations de l'État, réduisent le leur: près des deux tiers d'entre eux rémunèrent les employeurs sur la base de tarifs inférieurs à ceux fixés par l'Assurance vieillesse. Les employeurs répercutent la baisse de leurs recettes sur les salaires et les conditions de travail, et malgré cela certains d'entre eux finissent en liquidation judiciaire, aux dépens des aides à domicile qu'ils emploient.

Le système est « à bout de souffle », conclut le rapport. Le système en cause, c'est celui où les finances publiques sont orientées vers l'aide aux capitalistes, au détriment de dépenses socialement utiles comme l'aide à domicile. Il n'y a aucune justification à ce que les travailleuses de ce secteur en fassent les frais.

Jean SANDAY

• Entrée en vigueur de la loi bancaire

Avec Hollande ce sont les banquiers qui font la loi

À compter du 1^{er} juillet, conformément à la loi de réforme bancaire votée le 18 juillet 2013, les banquiers devront avoir déterminé les activités à transférer à une filiale. Lors de sa campagne, Hollande avait promis « le vote d'une loi sur les banques, qui les obligera à séparer leurs activités de crédit de leurs activités spéculatives ». La mesure était censée empêcher les grandes banques de risquer l'argent des déposants et des épargnants dans leurs opérations spéculatives et par la même occasion limiter ces dernières.

Mais, dans la loi, cette promesse a été abandonnée.

Les banques sont désormais simplement tenues d'isoler leurs activités spéculatives en les confiant à une filiale. Et, en jouant sur

la définition de ces activités spéculatives, les banquiers ont réussi, avec la complicité du gouvernement, à réduire à presque rien cette exigence et donc à ne filialiser qu'une petite, voire une très petite partie de leurs activités de marché. Autant dire que l'essentiel de ces dernières, et en particulier les plus dangereuses, celles qui rapportent le plus aux banquiers, échapperont à la séparation.

Les banquiers ont obtenu de Hollande, qui n'a décidé rien à leur refus, ce qu'ils voulaient: ils pourront continuer à spéculer, sinon sans risques, du moins avec la certitude qu'à la prochaine crise, en cas de difficultés voire de faillite, c'est encore l'État qui paiera, c'est-à-dire les contribuables.

Jean-Jacques LAMY

• Toyota – Onnaing (Valenciennes)

Un pas en arrière de la direction ?

La direction de Toyota, qui manifestait son acharnement contre des militants de la CGT par une escalade de procédures de licenciements, vient d'annoncer l'abandon d'une de ces procédures et la suspension des autres. Est-ce un véritable abandon ou un simple temps mort dans l'agression antisyndicale ? La mobilisation qui s'organise pour le respect des droits syndicaux et des droits ouvriers le dira.

Vendredi 27 juin, lors de la convocation d'un militant CGT, dans le cadre d'une procédure pouvant aller jusqu'au licenciement pour avoir participé à la diffusion d'un tract syndical dans l'entrée de l'usine, le représentant des ressources humaines avait déclaré... qu'il n'y aurait rien, pas de sanction...

Lundi 30 juin, une déléguée syndicale CGT, menacée d'une deuxième procédure de licenciement, la première s'étant traduite par cinq jours de mise

à pied, recevait un courrier du chef du personnel, lui annonçant que, bien que la direction ait pu entamer une nouvelle procédure de licenciement à son encontre, elle y renonçait.

Entre-temps, le soutien au syndicat CGT, menacé dans son existence même, s'est manifesté à différents niveaux. Au niveau départemental, l'union départementale CGT et le syndicat CGT des métaux ont continué leurs appels à la solidarité. Cela s'est traduit par la mobilisation,

pour la seconde fois, d'une cinquantaine de militants CGT des usines des environs pour distribuer devant l'usine un tract dénonçant les pratiques de Toyota.

De son côté, la fédération de la métallurgie CGT a continué à manifester son soutien en relayant les appels à la solidarité auprès de ses syndicats dans le pays, a adressé à la direction des lettres de mise en demeure d'arrêter l'ensemble de ses procédures et elle a annoncé qu'elle prenait la responsabilité des décisions de ses militants chez Toyota. Pour finir, le secrétaire de la fédération a joint personnellement la direction Toyota qui, du coup, a accepté de suspendre toutes les procédures en cours en fixant une réunion pour le 7 juillet entre

la fédération et la direction de Toyota.

Les travailleurs de l'usine d'Onnaing ont bien évidemment été informés de toutes ces péripéties, et ont pu voir que la solidarité ouvrière n'était pas un vain mot. Tant il est vrai que cette bataille pour les libertés ouvrières et syndicales concerne tous les travailleurs de Toyota, évidemment, mais bien au-delà. Car, comme cela a été dit, quand on s'attaque à l'un, ce sont tous les autres qui sont menacés.

Dans tous les cas, la mobilisation pour le respect des droits ouvriers continue. D'abord, lundi 7 juillet, chacun sera attentif à ce qui sortira de l'entrevue entre la direction de Toyota-Onnaing, la fédération de la métallurgie CGT et le syndicat

CGT Toyota, qui a dû subir ces attaques en série. La CGT – dont le secrétaire général Thierry Lepaon a signé le soutien aux militants de Toyota – demande non seulement que soient annulées toutes les procédures en cours ou qui risquent d'advenir, mais aussi l'obtention de garanties durables pour le respect des droits syndicaux, des droits des salariés et des libertés fondamentales.

Mais, au-delà du 7 juillet, d'autres initiatives sont d'ores et déjà en préparation. La campagne pour la défense des libertés syndicales et ouvrières à Toyota continue donc. On peut soutenir cette campagne en signant l'appel à partir du blog: <http://stoprepressiontoyota.blogspot.fr/>

Correspondant LO

• Assistance publique des hôpitaux de Marseille

Coups de colère des infirmiers de la psychiatrie

Depuis plus de trois semaines de nombreux infirmiers, sur les quelque deux cents des services de psychiatrie de l'APHM, ont engagé un mouvement contre la suppression en cours de treize postes. Ils sont soutenus par les syndicats CGT, FO et SUD.

La direction, pour justifier le non-remplacement de tous les partants, et évaluer le nombre d'infirmiers nécessaires, a fait un calcul alambiqué qui ne prend pas en compte les absences pour accidents, maladies et maternités et obtient ce qu'elle appelle « l'effectif cible ».

C'était une attaque de plus s'ajoutant à des conditions de travail déjà très difficiles. En psychiatrie, le travail, c'est non seulement soigner des patients agités, imprévisibles, en demande constante, mais aussi les accompagner à l'extérieur, pour



des démarches administratives, des courses, des examens médicaux, et ce travail absolument nécessaire n'est pas du tout pris en compte par la direction. Les infirmiers expliquent qu'ils ne peuvent plus effectuer ces tâches comme il le faudrait. Lorsqu'ils se retrouvent à deux, ils ne peuvent pas prendre le risque de laisser un collègue tout seul dans un service de quatorze, voire seize malades,

alors qu'un patient peut faire une crise à tout moment et que, là, il faut être plusieurs pour le calmer.

Du fait des réquisitions, les infirmiers qui se considèrent comme grévistes se retrouvent à travailler; aussi pour se faire entendre ils essaient de multiplier les actions. Par trois fois, ils sont allés manifester dans les réunions de la direction où ils ont dénoncé leurs conditions

de travail.

Du côté des directeurs, dûment programmés, c'est la rengaine: « On n'a pas le choix; il faut se rapprocher de l'effectif cible. »

Après la troisième manifestation, où les infirmiers étaient encore près de quatre-vingts, la direction leur accordait quatre postes. Mais cela ne fait toujours pas le compte! Et mercredi 25 juin, les infirmiers ont

bloqué tous les accès à la Direction générale. Les agents, les ingénieurs, les directeurs se retrouvaient « enfermés dehors ». Ce fut l'occasion pour les manifestants de discuter avec les employés et de se rendre compte que le manque de personnel, le stress, la pression au travail, font partie du quotidien de tous.

Après une âpre discussion, les manifestants arrachaient la promesse d'un infirmier supplémentaire de jour et la promesse de remplacer dorénavant ceux qui quitteraient leur unité. Une réunion avec les cadres pour les équipes de nuit est prévue pour discuter des besoins.

Pour l'instant, les infirmiers ne lèvent ni le pied... ni leur préavis de grève qui reste en cours!

Correspondant LO

• Retraites complémentaires

Au patronat de payer, pas aux ouvriers ni aux cadres

Les régimes de retraites complémentaires qui touchent presque 30 millions de travailleurs du privé, en activité ou retraités, sont en déficit. Le régime spécifique aux plus de 6 millions de cadres, l'Agirc, pourrait même épuiser ses réserves d'ici 2019. En mars dernier, le gouvernement a déjà annoncé le gel des pensions de retraites complémentaires. D'autres attaques se préparent.

En plus de cotiser pour leur retraite à la Sécurité sociale, 18 millions de salariés cotisent au régime complémentaire de l'Arcco. Et 11,8 millions de retraités touchent une pension

complémentaire de ce régime. Le régime spécifique des cadres, l'Agirc, concerne lui, actuellement, 4 millions de cotisants et 2,7 millions de retraités.

La principale menace patronale, relayée par certains représentants syndicaux gestionnaires de ces organismes de retraites complémentaires, est de baisser carrément le niveau des pensions complémentaires versées. Cela pourrait même aller jusqu'à une baisse de 11 % pour les cadres.

Il serait dans l'air également de fusionner les deux régimes complémentaires car l'Arcco est moins en déficit que l'Agirc. Cela reviendrait à faire

payer les retraites des cadres, non par le patronat mais en partie avec les cotisations des autres travailleurs. Ce qui ne changerait rien d'ailleurs au creusement du déficit. Les représentants patronaux parlent aussi de mettre en place un abattement pour les retraités qui voudraient faire valoir leurs droits avant 65 ans.

Ces attaques ou d'autres pourraient être annoncées dès le mois de novembre de cette année. D'ici là, représentants

patronaux et syndicaux de ces organismes paritaires ont prévu de mettre en place un « groupe de travail ». Pas besoin d'être devin pour savoir qu'il n'en sortira rien de bon pour les salariés. Les travailleurs, qu'ils soient ouvriers ou cadres, n'ont pas à assumer les déficits des différents régimes de retraite. Et c'est au patronat de payer les pensions de tous ceux qu'il a usés et exploités, toutes catégories confondues.

Pierre ROYAN

• Réanimation chirurgicale B CHU – Angers

Après une semaine de grève, la direction a cédé

Mardi 24 juin, au cinquième jour de grève des soignants de Réa B, la direction du CHU d'Angers a fait des propositions d'embauche, mais en mettant une condition : celle d'arrêter le mouvement et de décrocher les banderoles.

Les grévistes ont répondu qu'ils attendraient la confirmation au comité technique d'établissement du 26 juin et que la décision serait prise à l'assemblée générale du jeudi après-midi.

Dans les autres services du

CHU, au self ou aux portes de l'hôpital lors des distributions de tracts, l'accueil a été très chaleureux et tous disaient : « C'est pareil dans mon service, c'est partout la même galère. » Les collègues des autres services ont donc été invités à un pique-nique solidaire jeudi midi 26 juin. Un préavis de grève déposé par la CGT et SUD a permis à de nombreux collègues de venir témoigner leur solidarité en disant : « Il faudrait tous en faire autant. »

Face à cette détermination

et au risque de contagion, la direction a finalement accordé un poste d'infirmier et un demi-poste d'aide-soignant ainsi que des remplacements pour les agents de service hospitalier. L'assemblée générale a donc voté la suspension du mouvement.

C'est une victoire. D'abord parce que les conditions de travail vont s'améliorer et aussi parce que cette grève a renforcé la solidarité et a montré la force que nous avons tous ensemble.

Correspondant LO

• UTC – Vernon (Eure)

Réaction contre un licenciement

Vendredi 20 juin, les travailleurs d'UTC à Vernon, entreprise de 600 personnes spécialisée dans les pièces d'hélicoptère et qui appartient à un fonds d'investissement américain, ont débrayé pour protester contre le licenciement d'un de leurs collègues.

Ils étaient 150 à 200 à se retrouver pour marquer leur solidarité et contester la direction qui a annoncé son licenciement en l'accusant d'avoir commis une faute. Ce licenciement intervient dans un contexte où la

nouvelle direction du site, avec à sa tête un des rejetons de la famille Bouygues, cherche à resserrer la vis sur les conditions de travail pour tout le monde : elle a annoncé sa volonté de remettre en cause les temps de pause, d'imposer les dates de congés d'été et de supprimer les horaires variables de prise et de sortie de poste.

Pendant trois jours, jusqu'au mardi 24 juin, les travailleurs ont débrayé de une à deux heures par jour selon les secteurs pour obtenir un recul de

la direction. Elle a finalement accepté de négocier des indemnités de départ pour le collègue. Et elle a annoncé dans la foulée qu'elle gelait ses projets de réorganisation.

Les travailleurs qui ont débrayé étaient contents d'avoir marqué le coup. Ce n'est de toute façon qu'en réagissant collectivement qu'on pourra se défendre face aux attaques patronales.

Correspondant LO

• CEA – Saclay (Essonne)

La santé publique en danger

Une bonne partie des 80 salariés du réacteur nucléaire Osiris du CEA Saclay poursuivent des débrayages depuis une semaine pour demander le prolongement du fonctionnement de leur installation au-delà de 2015, date initialement prévue pour sa fermeture définitive.

Le réacteur Osiris permet de produire un radioélément, le Technétium 99m, incontournable dans de nombreux examens médicaux comme les scintigraphies. Son arrêt était prévu depuis longtemps, mais l'installation qui devait prendre

le relais, le réacteur Jules Horowitz à Cadarache, dans les Bouches-du-Rhône, ne sera pas opérationnel avant 2020. Plusieurs des autres réacteurs capables, dans le monde, de produire le Technétium vont également connaître des arrêts dans les années à venir, si bien qu'une pénurie de cet élément risque de se produire. Des dizaines de milliers d'exams médicaux pourraient alors être annulés, danger pointé par l'Académie de médecine elle-même.

Le personnel est mobilisé

depuis plusieurs mois pour dénoncer cette pénurie à venir et demander qu'une solution soit trouvée, avec les moyens nécessaires, pour prolonger le fonctionnement d'Osiris. Le gouvernement doit se prononcer sur ce dossier dans les jours qui viennent, c'est pourquoi le personnel a accru sa pression en organisant ces débrayages et en s'adressant à la population, concernée par ce problème de santé publique, par tracts et conférence de presse.

Correspondant LO

• La Poste

Un plan contre les usagers et les postiers

Le PDG de La Poste, Philippe Wahl, vient d'annoncer son plan pour les années qui viennent. Il s'agit de multiplier par trois les bénéficiaires, pour les porter à 1,9 milliard. Les usagers devront payer plus cher et les postiers accepter de nouvelles réductions d'effectifs.

Le timbre rouge, celui de la lettre prioritaire, devrait bientôt passer de 66 à 69 centimes d'euros, et atteindre 80 centimes en 2018. Une augmentation supérieure de 3,5 % à l'inflation prévue pour les quatre prochaines années.

au pas de course et ne parler qu'à ceux qui ont payé!

La Poste supprime d'ailleurs également des milliers d'emplois aux guichets où sont effectuées les opérations financières de la banque postale, qui sont, elles, en constante augmentation.



Les suppressions d'emplois vont continuer. « Il y aura sans doute moins de postiers en 2020 qu'aujourd'hui », déclare Wahl. Ils ne sont plus que 222 000, au lieu de 300 000 il y a une dizaine d'années, mais pour le PDG ce serait encore trop ! La baisse du trafic lui sert d'alibi pour justifier cette saignée, alors que les tournées sont sans cesse rallongées et que le nombre de boîtes à lettres couvert par chaque facteur augmente au fil des réorganisations.

Comme si cela ne suffisait pas, Wahl annonce que les facteurs auront à assumer d'autres tâches, comme les visites aux personnes âgées, dûment facturées. Elles ont rapporté à La Poste 1 million d'euros en 2013 et Wahl vise les 200 millions en 2020... avec moins de facteurs. Autrefois, les postiers avaient le temps de discuter sur leur tournée avec tout le monde gratuitement. Désormais, il leur faut assurer celle-ci

Les usagers font la queue, s'énervent, et les guichetiers doivent faire face comme ils peuvent, dans des bureaux où les automates ont remplacé le contact humain.

Ce carnage est couvert par l'État, unique actionnaire de La Poste. Il est même subventionné, puisque La Poste est le premier bénéficiaire du crédit impôt compétitivité emploi (CICE), avec 350 millions d'euros. Tout cela pour faire de La Poste, à coup de suppressions d'emplois et de hausses tarifaires, une entreprise dont la rentabilité puisse un jour attirer les capitaux privés.

Mais ce plan pourrait bien se heurter à la résistance des travailleurs de La Poste et de ses filiales. Ils n'ont aucune raison d'accepter cette incessante dégradation de leurs conditions d'existence, et sont assez nombreux pour faire reculer Wahl et le gouvernement qui se tient derrière lui.

Daniel MESCLA

• Agglomération de Lyon

La SNCF continue de fermer boutique

Vendredi 27 juin, un rassemblement de cheminots a eu lieu devant la boutique SNCF du quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne. Ils venaient dénoncer sa fermeture le soir même. Pourtant, dans ce lieu de vente, ce n'est pas l'activité qui manque. Ce jour-là, comme souvent, la boutique n'a pas désempli. Dans les semaines précédentes, le temps d'attente pour obtenir

un billet dépassait parfois une heure. Les passants interpellés par les cheminots ne comprenaient pas cette fermeture, tant la boutique répond à un besoin des usagers.

Mais qu'importe pour la SNCF, qui a choisi de fermer ses boutiques de proximité. Après celle de Lyon-Préfecture, d'autres fermetures sont annoncées dans l'agglomération. La SNCF pousse les

voyageurs à prendre leur billet sur Internet. Puis elle prend prétexte des ventes sur Internet pour justifier la suppression de dizaines de postes de vendeurs dans les gares et les boutiques. Seule la rentabilité compte, tant pis pour les cheminots et les voyageurs. C'est aussi contre cette régression que les cheminots ont fait grève.

Correspondant LO

• Fin de vie

Le droit de choisir

L'affaire Vincent Lambert et celle du docteur Bonnemaison relancent le douloureux problème des conditions de la fin de vie et de la dégradation de la dignité à laquelle elle expose.

Âgé de 38 ans, Vincent Lambert est privé de conscience suite à des lésions cérébrales irréversibles consécutives à un accident de voiture survenu il y a sept ans. Une alimentation artificielle le maintient dans un état de vie végétative dont les seuls signes sont le produit de réflexes inconscients. Depuis plusieurs années, les procès se succèdent. D'un côté, sa femme et des membres de sa famille en appellent à l'arrêt des traitements, en accord avec l'équipe médicale et aussi avec le souhait exprimé antérieurement par Vincent Lambert de ne pas être maintenu artificiellement en vie. De l'autre, ses parents se battent pour « laisser vivre » Vincent, au nom disent-ils de leur amour. Drôle d'amour que celui imposé par leur foi catholique ! Mardi 24 juin, le Conseil d'État, requis en énième instance après de nombreux procès, affirmait qu'il était légal d'arrêter les

soins. Quelques heures plus tard, la Cour européenne des droits de l'homme, saisie en urgence par la mère, demandait une suspension de la décision du Conseil d'État. Vincent Lambert continue donc à subir l'acharnement thérapeutique auquel il était opposé, sans autre raison que celle de satisfaire à des dogmes d'un autre âge. Ces mêmes dogmes au nom desquels certains dénie aux femmes le droit de choisir si elles veulent ou pas être mère, de même qu'ils s'opposaient il n'y a pas si longtemps à l'accouchement sans douleur, au prétexte que les femmes devraient « enfanter dans la douleur ». Des dogmes qui pourrissent l'existence de son début à la fin, en passant par le milieu.

Le docteur Bonnemaison, lui, était poursuivi pour « empoisonnement sur personnes vulnérables » pour avoir administré à des personnes âgées en fin de vie des substances ayant entraîné leur mort rapide. Il ne niait pas les faits, affirmant qu'il avait agi en conscience pour abrégé les souffrances de ces malades. Traduit devant une cour d'assises, les jurés l'ont acquitté, confirmant

qu'il n'était pas un meurtrier mais un médecin attentif. Les images diffusées par les télévisions des applaudissements à l'énoncé du verdict et les sondages effectués depuis ont montré qu'ils sont nombreux ceux qui en appellent à une loi permettant d'abrégé les souffrances de la fin de l'existence et d'assurer sa dignité.

La loi Léonetti votée en 2005 répond en partie au problème. Elle refuse et condamne « l'obstination déraisonnable », c'est-à-dire l'acharnement thérapeutique. Elle autorise à arrêter les traitements à la demande du malade ou, s'il ne peut plus le faire, après décision collégiale des proches et de l'équipe soignante. Elle rend obligatoire le soulagement des douleurs, y compris avec des doses d'antalgiques qui risquent d'abrégé la vie du malade mais... elle interdit l'administration d'une substance qui provoque la mort du malade. Elle autorise donc à « laisser mourir » mais interdit de « faire mourir ». Et c'est là que l'hypocrisie se niche, puisque chacun sait que dans bien des cas, et heureusement, des soignants, tel le docteur Bonnemaison, savent prendre leurs responsabilités.

Certes, la promulgation d'une loi autorisant dans certains cas à « faire mourir » nécessiterait de sérieux garde-fou, dans une société où tous les rapports sociaux sont gouvernés par l'argent et toutes les activités sociales par la rentabilité. Quoique de telles lois existent en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, sans, que l'on sache, entraîner d'abus.

Le droit de choisir sa fin de vie, une fin de vie digne, devrait appartenir à chacun. De même que devrait appartenir à tous le droit de bénéficier des progrès de la médecine. On est loin du compte. Depuis des décennies, des hôpitaux et autres structures de soins sont fermés, des postes de personnels de santé sont supprimés, on en arrive même à ce que des techniques d'examen médical comme les IRM soient limitées pour des raisons d'ordre budgétaire. Dans cette société, le droit de choisir une fin de vie digne, comme celui de bénéficier d'une vie digne, est soumis à l'absurdité engendrée par la rentabilité et gouverné par des dogmes imbéciles.

Sophie GARGAN

• Économies tous azimuts pour l'Assurance-maladie

La vie de malades sacrifiés... aux milliards du patronat

Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie, la Cnam, qui regroupe toutes les dépenses de santé, propose des mesures pour mettre en application le plan gouvernemental d'économies.

Sur les 50 milliards d'économies sur les dépenses publiques voulues par Hollande et Valls, 10 milliards devraient être imputés à la santé. Parmi les mesures d'économies préconisées, il y a la réduction drastique du temps de présence des malades dans les hôpitaux, pas pour mieux les soigner mais pour supprimer des dizaines de milliers de postes de soignants. La dernière trouvaille de la Cnam serait de ramener de quatre à trois jours l'hospitalisation pour un accouchement.

La Cnam va jusqu'à proposer de limiter l'utilisation des IRM pour les examens



des membres inférieurs. Pourtant la France, un des pays les plus riches du monde, est depuis de longues années mise au ban des organismes internationaux de santé pour son sous-équipement chronique en matière d'IRM. En dix ans, leur nombre a péniblement augmenté chaque année pour atteindre, fin 2013, 646 IRM dans le pays, alors qu'il en

faudrait le double pour répondre aux besoins et pour atteindre le taux d'équipement existant dans les autres pays avancés : deux fois plus en Espagne et trois fois plus en Allemagne il y a encore peu de temps.

La main sur le cœur, les gouvernants successifs avaient promis d'y remédier, en particulier dans le cadre

des plans cancer, le dépistage qui est vital pour l'espoir de guérison étant bien loin de ce qu'il devrait être. Mais les promesses ont été foulées aux pieds. Le temps d'attente pour pouvoir bénéficier d'un examen « urgent » d'IRM est en France supérieur à un mois en moyenne, c'est-à-dire beaucoup plus dans certaines zones encore plus sous-équipées que les autres régions. Cela a évidemment des conséquences directes sur le taux de mortalité.

Bien que connaissant tout à fait cette situation dramatique, la Cnam, intervenant comme agent du gouvernement, propose donc de faire la chasse aux examens « excessifs » d'IRM, en oubliant le principal, la situation dramatique de sous-équipement. Des économies sur la santé pour offrir des milliards au patronat, c'est tout simplement criminel.

Paul SOREL

• Remboursement des lunettes

De la poudre aux yeux

Le ministère de la Santé prévoit de limiter le remboursement des lunettes par les complémentaires santé à 470 euros (320 pour les verres simples et 150 pour les montures). Dans le cas de verres complexes ou très complexes, la prise en charge pourra monter jusqu'à 750 et 850 euros. Cela devrait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Le gouvernement a reculé par rapport à son premier projet, et sur le délai de mise en œuvre, et sur le contenu, qui prévoyait des remboursements un peu plus faibles et avait suscité un tollé de protestations, en particulier de la part des opticiens et des fabricants de lunettes mais aussi des complémentaires.

C'est en effet un marché très lucratif de 4,7 milliards par an, avec un prix moyen de 470 euros par paire de lunettes, mais parfois beaucoup plus, et pas seulement pour des raisons techniques. Beaucoup d'opticiens proposent un produit aligné sur la capacité maximum du remboursement prévu par la complémentaire de leur client.

Au bout du compte, c'est le client qui paye, directement ou indirectement, par le biais de sa cotisation à une mutuelle ou à une assurance, puisque la part payée par la Sécurité sociale atteint le taux ridicule de 6% du prix d'achat. Quand on n'a pas de complémentaire ou qu'elle ne propose que des prestations minimum, on renonce à s'acheter une paire de lunettes. C'est le cas de plus de deux millions de personnes.

Avec ce projet, l'État, qui reporte sur des mutuelles ou des assureurs privés le rôle que devrait jouer la Sécurité sociale, veut nous faire croire qu'il suffit de limiter les remboursements pour que les prix baissent, ou du moins n'augmentent pas. Mais ni les opticiens, dont de grands groupes disposant de centaines de magasins, ni les fabricants de verres, comme Essilor qui contrôle 66% du marché en France, ne veulent voir baisser leur chiffre d'affaires. Les clients risquent bien d'avoir la même facture, mais moins remboursée, et de venir grossir le nombre de ceux qui renoncent aux soins.

Sylvie MARECHAL